



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/6 (Sect. 3)
2 avril 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989*

TITRE III. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. Organes directeurs	11
1. Conseil de tutelle	14
2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	16
3. <u>Apartheid</u> : Comité spécial et autres organes	20
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	25
C. Namibie	40
1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie	49
2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	54
a) New York	62
b) Lusaka	69

* L'ensemble du budget-programme, tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, paraîtra en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session (A/42/6/Rev.1).

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
c) Gaborone	74
d) Luanda	78
3. Subventions allouées par l'ONU	82
Ø. Centre contre l' <u>apartheid</u>	85
Æ. Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires	95
1. Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea	101
2. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est	103
3. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen	106

AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

Chapitre 3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

TABLEAU 3.1. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
Crédit ouvert pour 1986-1987	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
30 677,7	(1 501,0)	(4,8)	(11,8)	-	1 136,8	3,7	(376,0)	(1,2)	30 301,7

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré- évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
29 176,7	(11,8)	95,1	-	(106,9)	(0,3) %	

TABLEAU 3.1 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond		
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l' <u>apartheid</u>	245,0	249,6
Total b)	245,0	249,6
c) Projets opérationnels		
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	16 500,0	17 500,0
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	5 500,0	5 500,0
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	7 170,0	7 170,0
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea	37 100,0	38 000,0
Total c)	66 270,0	68 170,0
Total a), b) et c)	66 515,0	68 419,6
Total, coûts directs		98 721,3

TABLEAU 3.2. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits 1986-1987 (1)	Dépenses non renou- velables de 1986-1987 (2)	Dépenses supplémentaires						Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)	
			Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres objets de dépende (4)	Postes perma- nents (5)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (6)	Postes de perma- nents (7)	Ajus- tements spéciaux (8)		Montant net des dé- penses supplé- men- taires (9)
A. Organes directeurs	2 891,3	1 004,5	-	-	-	27,8	770,2	798,0	(206,5)	2 684,8
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	7 948,8	369,9	98,2	-	60,2	3,9	(665,2)	(502,9)	(872,8)	7 076,0
C. Namibie	15 170,1	6 895,0	27,2	-	62,4	48,6	6 788,0	6 926,2	31,2	15 201,3
D. Centre contre l'apartheid	3 916,6	-	-	-	31,7	3,0	(334,1)	(299,4)	(299,4)	3 617,2
E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et affaires humanitaires	750,9	750,9	-	-	-	-	597,4	597,4	(153,5)	597,4
Total	30 677,7	9 020,3	125,4	-	154,3	83,3	7 156,3 a/	7 519,3	(1 501,0)	29 176,7

a/ Voir notes aux tableaux 3.7, 3.13, 3.18, 3.33 et 3.37.

TABLEAU 3.3. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Augmentation totale		Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	\$	%		
A. Organes directeurs	2 891,3	(206,5)	-	90,6	(115,9)	(4,0)	2 775,4	-
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation ^{a/}	7 948,8	(872,8)	14,4	323,0	(535,4)	(6,7)	7 413,4	(0,1)
C. Namibie	15 170,1	31,2	(43,1)	538,2	526,3	3,4	15 696,4	(0,6)
D. Centre contre l'apartheid	3 916,6	(299,4)	16,9	165,4	(117,1)	(2,9)	3 799,5	0,1
E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et affaires humanitaires ^{a/}	750,9	(153,5)	-	19,6	(133,9)	(17,8)	617,0	-
Total	30 677,7	(1 501,0)	(11,8)	1 136,8	(376,0)	(1,2)	30 301,7	(0,3)

^{a/} Voir plus loin, note en bas du tableau 3.14.

TABLEAU 3.4. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale		
Objets de dépense						
Postes permanents	9 377,9	(762,9)	-	403,8	(359,1)	9 018,8
Personnel temporaire pour les réunions	7,1	(2,9)	-	0,2	(2,7)	4,4
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	258,8	(143,2)	-	5,3	(137,9)	120,9
Consultants	366,4	86,9	(13,2)	20,0	93,7	460,1
Heures supplémentaires	35,5	0,6	5,0	2,0	7,6	43,1
Postes temporaires	2 535,7	(302,3)	-	103,1	(199,2)	2 336,5
Dépenses communes de personnel	4 503,8	(414,0)	-	182,9	(231,1)	4 272,7
Indemnités de représentation	31,6	(8,0)	-	-	(8,0)	23,6
Frais de voyage des représentants	3 070,8	(1,9)	-	139,6	137,7	3 208,5
Frais de voyage du personnel	1 899,8	(62,6)	(95,9)	82,9	(75,6)	1 824,2
Services contractuels	133,7	120,5	-	11,5	132,0	265,7
Imprimerie et reliure	397,3	(22,9)	29,5	17,8	24,4	421,7
Services d'information	47,9	22,1	-	3,2	25,3	73,2
Location et entretien des locaux	237,6	(23,6)	(17,9)	12,7	(28,8)	208,8
Eclairage, chauffage, énergie et eau	22,4	0,6	(4,1)	1,3	(2,2)	20,2
Location et entretien du matériel	320,2	8,0	(6,2)	17,6	19,4	339,6
Communications	394,0	(66,5)	6,0	17,5	(43,0)	351,0

TABLEAU 3.4 (suite)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale			
Dépenses de représentation	24,5	(13,6)	-	0,6	(13,0)	11,5	-	
Services divers	156,1	100,8	6,9	13,9	121,6	277,7	2,6	
Fournitures et accessoires	696,2	(40,6)	-	31,5	(9,1)	687,1	-	
Mobilier et matériel	71,3	(48,4)	65,6	5,4	22,6	93,9	-	
Remplacement du matériel de traitement de textes	24,0	0,4	15,1	1,9	17,4	41,4	61,8	
Transformation et amélioration des locaux	(2,6)	-	(2,6)	-	(2,6)	-	(100,0)	
Allocations spéciales	1 652,6	47,4	-	-	47,4	1 700,0	-	
Subventions	4 346,9	19,9	-	62,1	82,0	4 428,9	-	
Contributions	63,0	5,2	-	-	5,2	68,2	-	
Total	30 677,7	(1 501,0)	(11,8)	1 136,8	(376,0)	30 301,7	(0,3)	

TABLEAU 3.5. POSTES NECESSAIRES

Programme : Affaires politiques, tutelle et décolonisation

	Postes permanents		Postes temporaires		Total				
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989		1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SCA	1	1	-	-	1	-	-	1	1
SSG	2	2	-	-	2	-	-	2	2
D-2	2	2	1	1	3	-	-	3	3
D-1	9	9	1	1	10	-	-	10	10
P-5	13	13	3	3	16	-	-	16	16
P-4	14	14	3	3	17	-	-	17	17
P-3	15	15	8	8	23	-	-	23	23
P-2/1	13	13	1	1	14	-	-	14	14
Total	69	69	17	17	86	-	-	86	86
Agents des services généraux									
1re classe	-	-	1	1	1	-	-	1	1
Autres classes	56	56	14	14	70	-	-	70	70
Total	56 a/	56 a/	15 a/	15 a/	71	-	-	71	71

TABLEAU 3.5 (suite)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	
Autres catégories				Fonds extra-budgétaires	
Agents locaux	8	8	7	-	15
Total	8	8	7	-	15
Total général	133	133	39 b/	39	172

a/ Conformément à la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale (classement des emplois de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées), le tableau d'effectifs ci-dessus tient compte du déclassement de 16 postes d'agent de 1re classe de la catégorie des services généraux (A/C.5/41/30).

b/ Y compris 4 postes (2 postes d'administrateur, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'agent local) approuvés sur une base annuelle par les résolutions 40/7 et 41/6 et l'Assemblée générale pour le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen.

A. Organes directeurs

TABLEAU 3.6. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
2 891,3	(206,5)	(7,1)	-	-	90,6	3,1	(115,9)	(4,0)	2 775,4

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(4) Plus : croissance différée		
2 684,8	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total, coûts directs	2 775,4
----------------------	---------

TABLEAU 3.7. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires de 1986-1987	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)
	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres postes de dépenses (4)	Postes permanents (5)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (6)	Autres objets de dépenses (7)	Ajustements spéciaux (8)	Montant net des dépenses supplémentaires de 1986-1987 (9)	Total (10)		
A. Organes directeurs :												
1. Conseil de tutelle	116,8	-	-	-	-	1,7	-	1,7	1,7	1,7	118,5	
2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	555,3	-	-	-	-	8,2	(103,3) a/	(95,1)	(95,1)	460,2		
3. Apartheid : Comité spécial et autres organes	2 219,2	1 004,5	-	-	-	17,9	873,5 b/	891,4	(113,1)	2 106,1		
Total	2 891,3	1 004,5	-	-	-	27,8	770,2	798,0	(206,5)	2 684,8		

a/ Diminution de la base de ressources (103 300 dollars) en fonction du niveau d'activités enregistré au cours des trois derniers exercices biennaux (voir par. 3.12).

b/ Ressources additionnelles (873 500 dollars) destinées au financement de dépenses renouvelables se rapportant à des activités précédemment financées sur une base annuelle, à savoir :

- i) Des activités contre l'apartheid menées par le Comité spécial et d'autres organes intergouvernementaux (309 900 dollars), compte tenu d'une diminution des ressources au titre des activités ordinaires (390 100 dollars) (voir par. 3.24) et des ressources additionnelles prévues pour des projets spéciaux du Comité spécial (700 000 dollars) (voir par. 3.25);
- ii) Des subventions de l'Organisation des Nations Unies à deux mouvements sud-africains de libération pour leurs bureaux à New York (563 600 dollars) (voir par. 3.26).

A. Organes directeurs

1. Conseil de tutelle

TABLEAU 3.9. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	63,5	0,9	-	3,0	3,9	67,4
Frais de voyage du personnel	19,5	0,3	-	1,0	1,3	20,8
Imprimerie et reliure	21,1	0,3	-	1,0	1,3	22,4
Location et entretien du matériel	7,0	0,1	-	0,3	0,4	7,4
Communications	1,6	-	-	-	-	1,6
Services divers	4,1	0,1	-	0,2	0,3	4,4
Total	116,8	1,7	-	5,5	7,2	124,0

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
118,5	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-	
Total	124,0

A. Organes directeurs

1. Conseil de tutelle

3.1 Le Conseil de tutelle, composé de cinq Etats Membres, est un des organes principaux de l'ONU, institué en application de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies pour aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Le Conseil tient une session annuelle et, le cas échéant, des reprises de session ou des sessions extraordinaires, au cours desquelles il examine les rapports présentés par l'Autorité administrante du dernier territoire placé sous le régime de tutelle (le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) sur son administration du Territoire et sur les mesures qu'elle a prises pour réaliser les objectifs du régime de tutelle; il examine les pétitions et il prend d'autres décisions conformément aux dispositions des Articles 83 et 87 de la Charte et à l'accord de tutelle pertinent. Les fonctions du Conseil comprennent l'envoi de missions de visite périodiques et de missions spéciales dans le Territoire, selon que de besoin.

3.2 Les objectifs du régime international de tutelle, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, sont notamment de favoriser la capacité des territoires sous tutelle à s'administrer eux-mêmes ou leur indépendance, conformément aux aspirations librement exprimées des populations intéressées. Sur les 11 territoires placés initialement sous le régime international de tutelle, 10 ont atteint les objectifs du régime, en tant qu'Etats indépendants ou en tant que parties d'Etats indépendants, conformément aux aspirations librement exprimées de leurs populations.

3.3 S'agissant du dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, il convient de noter qu'aucune proposition officielle tendant à mettre fin à l'Accord n'a encore été soumise au Conseil de sécurité conformément à l'Article 83 de la Charte des Nations Unies.

3.4 Tant que l'Accord de tutelle concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique demeure en vigueur, le Conseil de tutelle doit être en mesure de s'acquitter de ses fonctions à l'égard de ce territoire, y compris l'envoi de missions de visite durant l'exercice biennal 1988-1989, si les circonstances l'exigent.

3.5 C'est le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation qui fournit les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses missions de visite. Les ressources prévues pour le secrétariat du Conseil de tutelle sont incluses dans les propositions concernant le programme de travail et le budget de ce département.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.6 Les ressources prévues doivent permettre de couvrir le coût de la publication des rapports et des résolutions du Conseil et des rapports des missions de visite périodiques qui pourront se rendre en 1988-1989 dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, ainsi que les frais de voyage, les indemnités de subsistance et les dépenses diverses relatives à la mission.

2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

TABEAU 3.10. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Personnel temporaire pour les réunions	7,1	(2,9)	-	0,2	(2,7)	4,4
Frais de voyage des représentants	314,1	(63,9)	-	11,5	(52,4)	261,7
Frais de voyage du personnel	208,1	(53,5)	-	7,1	(46,4)	161,7
Location et entretien des locaux	0,9	6,0	-	0,3	6,3	7,2
Location et entretien du matériel	16,9	8,5	-	1,2	9,7	26,6
Communications	3,8	1,8	-	0,3	2,1	5,9
Dépenses de représentation	0,4	(0,4)	-	-	(0,4)	-
Services divers	3,3	6,7	-	0,6	7,3	10,6
Fournitures et accessoires	0,7	2,6	-	0,1	2,7	3,4
Total	555,3	(95,1)	-	21,3	(73,8)	481,5

TABLEAU 3.10 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
460,2	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total

481,5

2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

3.7 Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, actuellement composé de 24 membres, est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960. Il comprend deux sous-comités et un groupe de travail.

3.8 Son mandat est le suivant :

a) Rechercher les moyens d'appliquer immédiatement et intégralement la résolution 1514 (XV) et formuler des propositions spécifiques à cette fin;

b) Faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité concernant les faits nouveaux intervenus dans les territoires sous tutelle et non autonomes qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales;

c) Examiner si les Etats Membres respectent la résolution 1514 (XV) et les autres résolutions pertinentes;

d) Etudier la situation dans tous les territoires sous tutelle et non autonomes subsistants, notamment en y envoyant des missions de visite, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;

e) Mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration;

f) Revoir la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration et faire à cette fin des propositions spécifiques à l'Assemblée générale.

3.9 Dans l'exercice de son mandat, le Comité spécial peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration, envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, tenir les consultations et avoir les contacts voulus avec les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il peut aussi participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation qu'organisent les organisations non gouvernementales ainsi que les organismes intéressés des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial suit la campagne internationale de diffusion d'informations sur la décolonisation et de publicité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et fait rapport à ce sujet à l'Assemblée.

3.10 A l'heure actuelle, il y a encore 19 territoires non autonomes. Le programme de travail du Comité spécial est arrêté tous les ans, compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Eu égard à l'étendue des responsabilités du Comité spécial, qui sont exposées au paragraphe 3.8 ci-dessus, et à son programme de travail approuvé par l'Assemblée générale pour 1986 et 1987, le Comité spécial mènera sans doute les activités suivantes durant l'exercice biennal 1988-1989 :

a) Envoyer chaque année trois missions de visite au maximum d'une durée de deux semaines dans les territoires;

b) Tenir des consultations et avoir des contacts portant sur la question de la décolonisation avec :

- i) Les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés aux Nations Unies (jusqu'à 20 missions de consultation d'une semaine chacune, par an);
- ii) L'Organisation de l'unité africaine (OUA) (jusqu'à quatre missions de consultation d'une semaine chacune, par an);
- iii) Le Président du Conseil économique et social durant les sessions ordinaires du Conseil;

c) Participer chaque année à un certain nombre (15 au maximum) de conférences, séminaires et autres manifestations spéciales traitant de la décolonisation, réunis sur l'initiative d'organisations non gouvernementales ainsi que par des organismes des Nations Unies intéressés;

d) Inviter les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA à participer aux activités du Comité, et, en consultation s'il y a lieu avec l'OUA et les mouvements de libération nationale intéressés, inviter des particuliers susceptibles de fournir au Comité spécial des informations sur des aspects particuliers de la situation dans le Territoire.

3.11 C'est le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation qui fournit les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial, à ses organes subsidiaires et à ses missions de visite et autres. Les ressources prévues pour le secrétariat du Comité spécial sont incluses dans les propositions concernant le programme de travail et le budget de ce département.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.12 Sans préjudice des décisions que prendra l'Assemblée générale à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial pour 1988 et 1989 respectivement, les ressources prévues ont été calculées en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1987 et du taux effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois derniers exercices biennaux. Cela étant, et compte tenu du caractère permanent des activités, le budget du Comité a été réduit de 103 300 dollars au moyen d'un ajustement spécial de la base de ressources. La ventilation des ressources entre les objets de dépense a été ajustée de manière à tenir compte de la structure des dépenses au cours des trois dernières années.

3. Apartheid : Comité spécial et autres organes

TABLEAU 3.11. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	644,2	(38,1)	-	27,5	(10,6)	633,6
Frais de voyage du personnel	297,7	(85,6)	-	9,7	(75,9)	221,8
Location et entretien des locaux	25,6	(25,6)	-	-	(25,6)	-
Location et entretien du matériel	16,7	(8,9)	-	0,3	(8,6)	8,1
Communications	5,1	(1,0)	-	0,2	(0,8)	4,3
Dépenses de représentation	5,2	(3,6)	-	-	(3,6)	1,6
Services divers	13,8	(3,0)	-	0,5	(2,5)	11,3
Fournitures et accessoires	2,9	(2,9)	-	-	(2,9)	-
Allocation spéciale	652,6	47,4	-	-	47,4	700,0
Subventions	555,4	8,2	-	25,6	33,8	589,2
Total	2 219,2	(113,1)	-	63,8	(49,3)	2 169,9

TABLEAU 3.11 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
2 106,1	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	2 169,9
-------	---------

3. Apartheid : Comité spécial et autres organes

3.1 Comité spécial contre l'apartheid

3.13 Le Comité spécial contre l'apartheid a été créé par la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 6 novembre 1962. Son mandat a été élargi par la résolution 2671 A (XXV) de l'Assemblée, en date du 8 décembre 1970, et sa composition a été élargie par la même résolution et par la résolution 3324 D (XXIX) du 16 décembre 1974. Le Comité spécial se compose actuellement de 18 Etats Membres. Il a constitué 2 sous-comités, 3 équipes spéciales et 1 groupe de travail.

3.14 Le mandat du Comité spécial consiste essentiellement à aider l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans les efforts qu'elles déploient pour éliminer l'apartheid, en suivant la situation constamment et en faisant rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, en encourageant la campagne internationale contre l'apartheid en coopération avec les institutions spécialisées et les organisations régionales et non gouvernementales, et en s'acquittant de diverses autres tâches précises qui lui sont assignées par l'Assemblée.

3.15 Conformément à son mandat, le Comité spécial a organisé des conférences internationales, des séminaires et des réunions. Il a envoyé des délégations auprès d'un certain nombre de gouvernements, d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour avoir avec eux des consultations sur les mesures à prendre contre l'apartheid. Il a également envoyé des représentants à diverses conférences consacrées à la question de l'apartheid. Le Comité spécial entretient également des relations étroites avec d'autres organes de l'ONU, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, avec les institutions spécialisées et avec l'Organisation de l'unité africaine, avec le Mouvement des pays non alignés, avec les mouvements de libération sud-africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et avec les mouvements anti-apartheid, les confédérations syndicales et autres organisations non gouvernementales.

3.16 L'Assemblée générale arrête tous les ans le programme de travail du Comité spécial. Etant donné toutefois l'étendue des tâches qui lui sont assignées et qui sont exposées au paragraphe 3.15 ci-dessus, et son programme de travail approuvé par l'Assemblée générale pour 1986 et 1987, respectivement, le Comité spécial devrait mener les activités suivantes pendant l'exercice biennal 1988-1989 :

- a) Organiser chaque année les conférences et réunions suivantes :
 - i) Jusqu'à trois conférences internationales ou régionales contre l'apartheid;
 - ii) Jusqu'à deux séminaires régionaux et deux auditions avec des organisations non gouvernementales, diverses institutions et les médias;
- b) Participer chaque année aux réunions suivantes :
 - i) Jusqu'à 11 réunions, séminaires et autres manifestations organisées par les organes de l'ONU et les institutions spécialisées;
 - ii) Jusqu'à cinq réunions organisées par l'OUA, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de l'unité syndicale africaine;

c) Envoyer chaque année jusqu'à quatre missions de consultation auprès des gouvernements et des mouvements de libération;

d) Inviter d'éminentes personnalités de divers pays à prendre part à des consultations et à participer aux manifestations internationales qu'il organise contre l'apartheid;

e) Organiser ou coparrainer toutes autres manifestations culturelles ou médiatiques contre l'apartheid dans le cadre de son mandat et y participer.

3.17 Conformément à son mandat, le Comité spécial peut approuver l'octroi de subventions à imputer sur l'allocation spéciale prévue au budget ordinaire et sur le Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid en vue d'encourager les activités organisées contre l'apartheid soit par le Comité spécial, soit par des organisations non gouvernementales, diverses institutions et les médias. Sur la base de l'expérience des exercices précédents, on peut prévoir qu'une trentaine de subventions par an seront prélevées sur l'allocation spéciale destinée à financer les projets spéciaux du Comité spécial et une trentaine par an également sur le Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid.

3.2 Commission contre l'apartheid dans les sports

3.18 La création d'une commission contre l'apartheid dans les sports est prévue à l'article 11 de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports qui figure en annexe de la résolution 40/64 G, en date du 10 décembre 1985. La Convention devrait entrer en vigueur en 1987 et la commission devrait être créée la même année, à la suite d'une réunion que tiendraient par la suite les Etats parties.

3.19 La commission devrait se réunir au maximum quatre fois par an pendant l'exercice biennal 1988-1989 pour s'acquitter de ses travaux, conformément aux dispositions de la Convention internationale.

3.20 En outre, en application des dispositions de l'article 11 de la Convention internationale, les Etats parties devraient se réunir en 1989 pour élire neuf membres de la commission en remplacement de ceux dont le mandat expirera au bout de deux ans.

3.3 Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

3.21 Le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud a été créé par la résolution 41/35 F de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1986. Il se compose actuellement de 11 Etats Membres.

3.22 Le Groupe a essentiellement pour mandat de surveiller l'application des mesures prévues par la résolution 41/35 F en ce qui concerne l'embargo sur la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Le Groupe devrait tenir au maximum quatre réunions par an pendant l'exercice biennal 1988-1989 pour examiner la situation, conformément à son mandat, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions.

3.23 Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité est chargé de fournir les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial contre l'apartheid, à ses organes subsidiaires, à la Commission contre l'apartheid dans les sports et au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

a) Comité spécial et autres organes de l'ONU menant des activités contre l'apartheid

i) Activités ordinaires

3.24 Sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions en ce qui concerne le programme de travail pour 1988 et 1989 du Comité spécial et d'autres organes intergouvernementaux menant des activités contre l'apartheid, les ressources prévues à cette rubrique ont été calculées en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1987 et du taux effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois derniers exercices biennaux (en ce qui concerne les activités du Comité spécial). Cela étant, et compte tenu du caractère permanent de ces activités, la base de ressources a été ajustée et fait apparaître une diminution de 390 100 dollars. La ventilation des ressources entre les objets de dépense a également été ajustée pour tenir compte de la structure des dépenses ces trois dernières années.

ii) Allocation spéciale au titre des projets spéciaux du Comité spécial contre l'apartheid

3.25 Les ressources prévues sous cette rubrique (700 000 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que pendant l'exercice biennal 1988-1989, l'Assemblée générale continuera d'approuver des crédits spéciaux annuels comme elle le fait depuis 1978, la dernière fois par la résolution 41/35 D par laquelle elle a approuvé un crédit spécial de 375 000 dollars pour l'année 1987. Leur montant correspond à celui des dépenses effectuées à ce titre au cours des deux derniers exercices biennaux. Il se traduit dans le projet de budget-programme par l'ajustement de la base de ressources de 1986-1987.

b) Subventions de l'ONU

3.26 Les ressources prévues à cette rubrique (563 600 dollars) sont l'expression de la politique de coopération de l'ONU avec les mouvements de libération sud-africains dans leur lutte contre l'apartheid, politique réaffirmée tous les ans dans les résolutions de l'Assemblée générale consacrées à la question de l'apartheid. Elles correspondent au montant des subventions que l'ONU prévoit de consentir en 1988-1989 à l'African National Congress of South Africa (281 800 dollars) et au Pan Africanist Congress of Azania (281 800 dollars) pour leurs bureaux à New York. Elles sont calculées sur la base du montant de la subvention allouée à ce titre en 1987 aux termes de la résolution 41/35 A.

B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

TABLEAU 3.12. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
7 948,8	(872,8)	(10,9)	14,4	0,1	323,0	4,0	(535,4)	(6,7)	7 413,4

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(4) Plus : croissance différée		
7 076,0	14,4	27,8	-	(13,4)	(01,%)	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total, coûts directs	7 413,4
-------------------------	---------

TABLEAU 3.13. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987		Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987		Autres objets de dépenses		Postes permanents		Ajustements spéciaux				Total (8)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)			
Programmes													
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	7 948,8	369,9	98,2	-	60,2	3,9	(665,2) a/	(502,9)	(872,8)			7 076,0	
Total	7 948,8	369,9	98,2	-	60,2	3,9	(665,2) a/	(502,9)	(872,8)			7 076,0	

a/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 3.14. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %		
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources en 1988 et révisés de 1987)	Inflation			Augmentation totale \$	
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation a/	7 948,8	(872,8)	14,4	323,0	(535,4)	(6,7)	7 413,4	(0,1)
Total	7 948,8	(872,8)	14,4	323,0	(535,4)	(6,7)	7 413,4	(0,1)

a/ Y compris les ressources demandées pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est dont les activités figurent au chapitre 3E (voir plus loin les paragraphes 3.36, 3.40 et 3.41) et à l'exclusion des ressources demandées pour le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea dont les activités figurent également au chapitre 3E (voir plus loin les paragraphes 3.103 à 3.107).

TABLEAU 3.15. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	1986-1987	de 1987	de 1987	1988 et 1989		
Objets de dépense	4 647,3	(395,3)	-	196,5	4 448,5	-
Postes permanents						
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	181,1	(144,4)	-	1,7	38,4	-
Heures supplémentaires	27,0	0,4	-	1,2	28,6	-
Postes temporaires	826,0	(39,8)	-	36,9	823,1	-
Dépenses communes de personnel	1 899,3	(148,5)	-	76,7	1 827,5	-
Indemnités de représentation	11,2	(2,0)	-	-	9,2	-
Frais de voyage des représentants	72,8	(72,8)	-	-	-	-
Frais de voyage du personnel	126,9	(33,2)	(18,7)	3,4	78,4	(19,9)
Imprimerie et reliure	1,0	-	-	-	1,0	-
Location et entretien du matériel	25,5	0,6	-	1,2	27,3	-
Communications	14,9	0,2	-	0,7	15,8	-
Dépenses de représentation	1,7	-	-	-	1,7	-
Services divers	7,9	(2,3)	-	0,3	5,9	-
Fournitures et accessoires	52,3	0,6	-	2,4	55,3	-
Mobilier et matériel	36,6	(36,6)	27,8	0,9	28,7	-
Remplacement du matériel de traitement de textes	17,3	0,3	5,3	1,1	24,0	30,1
Total	7 948,8	(872,8)	14,4	323,0	7 413,4	(0,1)

a/ Voir les notes au tableau 3.14 ci-dessus et au tableau 3.16 ci-après.

TABLEAU 3.16. POSTES NECESSAIRES a/

Unité administrative : Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	
Catégories	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987 1988-1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SSG	1	1	-	-	1 1
D-2	1	1	-	-	1 1
D-1	5	1	-	-	6 6
P-5	8	-	-	-	8 8
P-4	7	2	-	-	9 9
P-3	7	4	-	-	11 11
P-2/1	5	-	-	-	5 5
Total	34	34	7	7	41 41
Agents des services généraux					
Autres classes	28 b/	28 b/	5 b/	5 b/	33 33
Total	28	28	5	5	33 33
Total général	62	62	12	12	74 74

a/ Y compris les postes affectés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, dont les activités sont prévues au chapitre 3E (voir plus loin les paragraphes 3.36, 3.40 et 3.41).

b/ Conformément à la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale (Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), le tableau d'effectifs ci-dessus tient compte du déclassement de 6 postes d'agent de 1re classe de la catégorie des services généraux (voir A/C.5/41/30).

B. Département des affaires politiques, de la tutelle
et de la décolonisation

Programmes 1, 2, 3 et 4. Tutelle, décolonisation, Namibie et affaires politiques

3.27 Le plan à moyen terme pour la période 1984-1989 1/, ainsi que les révisions adoptées par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 39/238 du 18 décembre 1984 2/, prévoient l'exécution de quatre programmes intitulés "tutelle", "décolonisation", "Namibie" et "affaires politiques".

3.28 Le Département exécute les quatre programmes concernant la tutelle, la décolonisation, la Namibie et les affaires politiques en utilisant avec souplesse les ressources existantes, afin d'obtenir l'efficacité optimale. Dans cette optique, et pour éviter les répétitions et les doubles emplois dans le texte explicatif du projet de budget-programme, les produits correspondant à ces différents programmes ont été regroupés suivant les quatre sous-programmes qui englobent toutes les activités du Département.

Sous-programme 1. Services à fournir aux organes intergouvernementaux

3.29 Ce sous-programme a pour but de fournir aux organes intergouvernementaux compétents, à savoir l'Assemblée générale et plus particulièrement sa Quatrième Commission, le Conseil de tutelle, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et leurs organes subsidiaires, ainsi qu'aux missions de visite, l'appui fonctionnel dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

3.30 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal 1988-1989 sont décrits ci-dessous :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 260 300 dollars (soit 17 % du montant total des ressources allouées au Département).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.1 à 4.61.

c) Eléments de programme :

1.1 Services fonctionnels nécessaires à l'Assemblée générale, en particulier sa Quatrième Commission, pour les questions relevant de la compétence du Département

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires à la session annuelle de la Quatrième Commission pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale (environ 25 séances officielles et environ 10 réunions ou consultations officieuses par session);

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1).

2/ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6 et Corr.1).

ii) Examen des pétitions et des demandes d'audition par la Quatrième Commission (environ 35 documents à examiner par session).

1.2 Services fonctionnels nécessaires au Conseil de tutelle et à ses missions de visite

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires au Conseil de tutelle pour s'acquitter de ses fonctions, telles qu'elles sont définies au Chapitre XIII de la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. On prévoit que le Conseil tiendra 10 à 15 séances par an et des séances extraordinaires, selon que de besoin;

ii) Appui pour l'organisation de missions ordinaires et extraordinaires du Conseil de tutelle dans le Territoire et services fonctionnels nécessaires à ces missions (si nécessaire);

iii) Examen des pétitions (environ 75 par an) et des demandes d'audition par le Conseil de tutelle (deuxième trimestre de chaque année).

1.3 Services fonctionnels nécessaires au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à ses organes subsidiaires

Produits : (Etablis sur la base du programme de travail du Comité pour 1987)

i) Services fonctionnels nécessaires aux réunions du Comité spécial, y compris ses réunions hors siège, et aux réunions du Sous-Comité des petits territoires, du Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance et du Groupe de travail du Comité. Le Comité spécial devrait tenir deux sessions par an, de janvier à juin et en août; ses sous-comités devraient se réunir entre février et août. Compte tenu de l'expérience acquise, il faudra probablement fournir des services pour une centaine de réunions officielles et environ 80 réunions officieuses par an;

ii) Services fonctionnels nécessaires aux missions de visite du Comité spécial dans les territoires coloniaux. Le Comité enverra probablement deux ou trois missions par an;

iii) Examen des pétitions et des demandes d'audition par le Comité spécial (une soixantaine de documents par an pendant l'exercice biennal).

1.4 Services fonctionnels nécessaires au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à ses organes subsidiaires

Produits : (Etablis sur la base du programme de travail du Conseil pour 1987)

i) Services fonctionnels nécessaires aux réunions du Conseil, y compris ses réunions hors siège et aux conférences internationales ainsi qu'aux réunions du Bureau du Comité directeur, des trois Comités permanents et des groupes de travail du Conseil. On prévoit que le Conseil et ses organes subsidiaires tiendront chaque année environ 170 réunions, y compris les réunions hors siège du Conseil;

ii) Services fonctionnels nécessaires aux missions envoyées par le Conseil et aux délégations du Conseil qui se rendront aux conférences internationales et aux réunions des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations dont la Namibie est membre. On prévoit que le Conseil enverra chaque année six missions de consultation auprès des gouvernements et de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et environ 40 délégations aux conférences internationales et aux réunions d'institutions spécialisées et de différentes organisations;

iii) Appui au Conseil pour organiser des séminaires et des colloques et de nouvelles auditions sur la Namibie : services fonctionnels nécessaires à ces manifestations. Il se pourrait que le Conseil tienne un séminaire et jusqu'à quatre ateliers, auditions ou colloques par an.

Sous-programme 2. : Recherche et établissement des documents

3.31 Ce sous-programme a pour objet de fournir la documentation nécessaire aux organes intergouvernementaux dont le Département assure le service, à savoir l'Assemblée générale et, en particulier, sa Quatrième Commission, le Conseil de tutelle, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Il s'agit notamment de rassembler, d'analyser et de traiter des informations sur la situation politique, économique et sociale dans ces territoires et d'établir des rapports pour les organes susmentionnés. Il s'agit également d'établir des liens de coopération avec le Mouvement des pays non aligné, l'Organisation de la Conférence islamique et un certain nombre d'organisations régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté et le Marché commun des Caraïbes, la Commission du Pacifique sud et le Forum du Pacifique sud, qui fournissent une partie de la documentation nécessaire aux fins de la recherche. En outre, on développe dans le cadre de ce sous-programme une capacité de recherche et d'analyse, en coopération avec d'autres programmes pertinents dans les secteurs politiques.

3.32 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 2 594 700 dollars (soit 35 % du montant total des ressources allouées au Département).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.1 à 4.61.

c) Éléments de programme :

2.1 Etablissement de rapports et autres documents pour l'Assemblée générale*

Produits :

i) Rapport annuel du Secrétaire général sur les informations provenant des territoires non autonomes transmises en application de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (1988 et 1989);

* Priorité absolue.

ii) Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application, par les institutions spécialisées, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] (troisième trimestre de 1988; troisième trimestre de 1989);

iii) Rapport annuel du Secrétaire général sur les possibilités d'étude et de formation offertes par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (1988 et 1989);

iv) Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités d'appui à la Namibie entreprises par les Etats Membres (troisième trimestre de 1988; troisième trimestre de 1989);

v) Rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (1988 et 1989);

vi) Autres rapports éventuels du Secrétaire général sur les questions relevant de la compétence du Département (selon que de besoin);

vii) Etablissement de documents avant et pendant les sessions de la Quatrième Commission sur les questions relevant de la compétence du Département.

2.2 Etablissement de rapports et de documents de travail et d'autres documents demandés par le Conseil de tutelle

Produits :

i) Rapport annuel du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité (1988 et 1989);

ii) Rapports sur toute mission ordinaire ou extraordinaire du Conseil;

iii) Etablissement d'un document de travail intitulé "Situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique", à l'intention du Conseil de tutelle (deuxième trimestre de chaque année);

iv) Etablissement de documents avant, pendant et après la session du Conseil de tutelle.

2.3 Etablissement de rapports, de documents de travail et d'autres documents pour le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Produits :

i) Rapport annuel du Comité spécial à l'Assemblée générale (troisième trimestre de 1988; troisième trimestre de 1989);

ii) Etablissement, à l'intention du Comité spécial, de documents de travail annuels analysant la situation politique, économique et sociale dans les territoires non autonomes (1988 et 1989);

iii) Etablissement, à l'intention du Comité spécial, de documents de travail annuels sur les intérêts économiques étrangers et les autres activités qui entravent l'application de la Déclaration en Namibie et dans les autres territoires sous domination coloniale et contrecarrent les efforts visant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (1988 et 1989);

iv) Etablissement, à l'intention du Comité spécial, de documents de travail annuels sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires placés sous leur administration et qui seraient susceptibles d'entraver l'application de la Déclaration (1988 et 1989);

v) Rapports sur d'autres territoires et questions, qui pourront être demandés par le Comité spécial ou l'Assemblée générale;

vi) Etablissement de documents avant, pendant et après les sessions du Comité spécial et de ses organes subsidiaires.

2.4 Etablissement de rapports, d'études et d'autres documents demandés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et ses organes subsidiaires*

Produits :

i) Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale (troisième trimestre de 1988; troisième trimestre de 1989);

ii) Rapports et études annuels sur les aspects politiques, militaires, sociaux et juridiques de la situation en Namibie, et rapports sur les contacts entre l'Afrique du Sud et les Etats Membres, à l'intention du Conseil (1988 et 1989);

iii) Rapports sur les conclusions et recommandations des séminaires organisés par le Conseil (deuxième trimestre de chaque année);

iv) Rapports des missions de consultation et des délégations envoyées par le Conseil;

v) Etablissement de documents avant, pendant et après les sessions du Conseil et de ses organes subsidiaires et à l'occasion des auditions sur la Namibie organisées par le Conseil.

2.5 Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

Produits intermédiaires : Contributions à la rédaction du Répertoire de la pratique (environ 350 pages de documentation par an).

2.6 Edition et préparation des documents aux fins de traduction, reproduction et impression

Produits intermédiaires : Environ 18 000 pages de manuscrit seront éditées et préparées pour l'impression au cours de l'exercice biennal.

* Priorité absolue.

Sous-programme 3. Coordination et information

3.33 Les objectifs de ce sous-programme sont d'entreprendre et de renforcer, en étroite coopération avec le Département de l'information, le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, et d'autres départements et services, la diffusion suivie de renseignements sur la décolonisation, de susciter une prise de conscience de l'opinion publique mondiale et d'intensifier les activités relatives à l'assistance matérielle fournie par les institutions spécialisées et les organismes associés à l'Organisation des Nations Unies, aux peuples coloniaux et à leurs mouvements de libération de façon à accélérer réellement le processus de décolonisation et à assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales. Ce sous-programme a en outre pour objectif de renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes du système des Nations Unies, d'une part, et l'Organisation de la Conférence islamique, d'autre part, pour servir les intérêts mutuels des deux organisations dans les domaines politique, économique, social et culturel.

3.34 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-dessous :

a) Ressources nécessaires ; budget ordinaire : 1 556 800 dollars (soit 21 % du montant total des ressources allouées au Département).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.1 à 4.61.

c) Eléments de programme :

3.1 Information sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation et la Namibie*

Produits/activités :

i) Publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulée Décolonisation (publication trimestrielle en anglais, en espagnol et en français) et d'autres études, selon que de besoin;

ii) Etablissement et large diffusion de brochures contenant les déclarations officielles du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, les communiqués et les rapports de presse communs publiés par les missions de consultation du Conseil, et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la Namibie (publication trimestrielle).

Produits/activités intermédiaires :

i) Etablissement et diffusion, en coopération avec le Département de l'information, de brochures sur les conséquences politiques, économiques, militaires et sociales de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud (trois séries par an);

* Priorité absolue.

ii) Organisation, en coopération avec le Département de l'information, d'expositions photographiques périodiques et production de films documentaires, de séries de diapositives, d'affiches et de programmes radio sur la décolonisation et la Namibie;

iii) Appui fonctionnel au Département de l'information pour la réalisation de projets d'information et l'établissement de publications sur la décolonisation et la Namibie, et organisation de réunions d'information fréquentes sur la décolonisation à l'intention des organisations non gouvernementales et des étudiants intéressés, au Siège et dans les universités;

iv) Réception, classement et indexage de tous les documents relatifs aux territoires non autonomes, notamment des informations transmises en application de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, et réponse aux demandes d'information émanant de délégations et d'organisations sur les questions relatives aux travaux du Département (tout au long de l'exercice biennal);

v) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

3.2 Coopération avec les organisations non gouvernementales

Produits/activités :

i) Assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation et de la Namibie;

ii) Fournir un appui aux organisations non gouvernementales pour leur permettre de promouvoir la liberté du peuple namibien.

3.3 Coordination des activités internationales visant à éliminer le colonialisme et à promouvoir l'indépendance de la Namibie

Produits/activités :

i) Consultations et échange d'informations entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et d'autres organisations intergouvernementales sur des questions ayant trait à l'application de diverses résolutions concernant la décolonisation et la Namibie (tout au long de l'exercice biennal);

ii) Réalisation d'études sur la Namibie, demandées par des institutions spécialisées et des organisations du système des Nations Unies, touchant des questions qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs (selon que de besoin);

iii) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux peuples des territoires non autonomes, y compris la Namibie.

3.4 Suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique et coordination, selon que de besoin, des activités des organismes du système des Nations Unies dans ce domaine

Produits/activités :

i) Organisation de missions de consultation auprès de l'Organisation de la Conférence islamique et participation à ces missions (une ou deux missions par an);

ii) Organisation, selon que de besoin, de réunions des institutions spécialisées et d'autres organisations du système des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, et participation à ces réunions (1988 et 1989);

iii) Représentation de l'Organisation des Nations Unies aux réunions de l'Organisation de la Conférence islamique (1988 et 1989);

iv) Liaison avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique et sa Mission d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Sous-programme 4. Etablissement des faits et bons offices

3.35 Les objectifs de ce programme sont les suivants : a) aider le Secrétaire général à s'acquitter des missions de bons offices et d'assistance qui lui sont confiées en vertu des résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que pour toute autre question dont le Secrétaire général voudrait saisir le Département et b) aider, en coopération avec les autres départements et bureaux intéressés, le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et des autres tâches qui lui ont été confiées, ainsi que pour toute autre question dont le Secrétaire général voudrait saisir le Département.

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 2 001 600 dollars (soit 27 % du montant total des ressources allouées au Département).

b) Référence : révisions au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/39/6 et Corr.1), paragraphes 4.62 à 4.65.

Produits/activités :

i) Préparation des rapports du Secrétaire général demandés par l'Assemblée générale sur l'application des résolutions pertinentes (selon que de besoin);

ii) Consultations et contacts avec les parties intéressées.

Produits/activités intermédiaires :

Contrôle systématique et cohérent des faits nouveaux ayant trait aux questions dont le Secrétaire général a saisi le Département, y compris le rassemblement et le traitement, en coopération avec les départements et bureaux intéressés, de toutes les informations pertinentes, et fourniture au Secrétaire général de conseils à ce sujet.

Postes permanents et postes temporaires

3.36 Les ressources en personnel prévues à cette rubrique (62 postes permanents, dont 34 postes d'administrateur et 28 postes d'agent des services généraux, et 12 postes temporaires, dont 7 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux), sans changement par rapport à l'exercice biennal en cours, doivent permettre d'assurer les activités ordinaires du Département ainsi que celles du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est qui sont inscrites au chapitre 3E (voir plus loin les paragraphes 3.108 à 3.116). Aucune décision n'avait encore été prise au sujet de la répartition de ces ressources entre ces deux groupes d'activités au moment de l'établissement du présent projet de budget-programme.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

3.37 Les ressources prévues à cette rubrique (36 700 dollars) doivent permettre de faire face à l'important volume de travail lors des sessions de l'Assemblée générale et des séances extraordinaires des organes intergouvernementaux, dont le Département assure les services, et de remplacer à titre temporaire les fonctionnaires en congé de maladie ou en congé de maternité.

Heures supplémentaires

3.38 Les ressources prévues à cette rubrique (27 400 dollars) doivent permettre d'assurer les services nécessaires à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et à d'autres organismes intergouvernementaux dont les activités figurent au chapitre 3, et de répondre en outre aux besoins du Bureau du Secrétaire général adjoint.

Postes temporaires

3.39 Les ressources prévues permettraient le maintien de 10 postes temporaires nécessaires à l'exécution des tâches assignées au Département, à savoir :

a) Trois postes (2 postes P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) autorisés par l'Assemblée générale pour renforcer le Secrétariat du Conseil pour la Namibie afin d'assurer l'application de la résolution 33/182 de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1978;

b) Sept postes (4 postes P-3 et 3 postes d'agent des services généraux) autorisés par l'Assemblée générale pour contrôler le boycottage à l'encontre de l'Afrique du Sud et pour faire face au volume de travail résultant de l'accroissement des activités de représentation du Conseil, conformément aux résolutions ci-après de l'Assemblée : 36/121 du 10 décembre 1981, 37/23 du 20 décembre 1982, 38/36 du 2 décembre 1983, 39/50 du 12 décembre 1984, 40/97 du 13 décembre 1985 et 41/39 du 20 novembre 1986.

3.40 Les ressources prévues permettraient en outre de conserver deux postes temporaires (1 poste D-1 et 1 poste d'agent des services généraux) pour aider le Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est à s'acquitter de ses fonctions. Le titulaire du poste D-1 sera chargé de suivre les tendances générales et les faits nouveaux survenus dans la région,

notamment en ce qui concerne la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, la question du Kampuchea et les questions qui s'y rapportent, la question du Timor oriental et les questions humanitaires connexes.

3.41 On propose de conserver durant l'exercice biennal 1988-1989 les postes temporaires énumérés aux alinéas a) et b) du paragraphe 3.39 et au paragraphe 3.40 ci-dessus, puisque les activités pour lesquelles ces postes ont été autorisés doivent se poursuivre tout au long de l'exercice biennal, et compte tenu du fait que l'Assemblée générale n'a pas précisé quand prendraient fin les fonctions attribuées aux titulaires de ces postes en vertu des résolutions pertinentes.

Frais de voyage du personnel

3.42 Les ressources prévues à cette rubrique (75 000 dollars), qui accusent une diminution de 18 700 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du Département chargés, sur désignation du Secrétaire général, de représenter l'Organisation des Nations Unies lors des sessions et des réunions des organisations régionales et d'autres organes intergouvernementaux, des réunions des institutions spécialisées et des réunions interinstitutions ainsi qu'à l'occasion des cérémonies d'indépendance. Le personnel doit également effectuer des voyages pour demeurer en contact étroit avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent à la question de la décolonisation, y compris celle de la Namibie. En outre, ces ressources doivent permettre de couvrir le coût des voyages que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à la tutelle et à la décolonisation et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est seront appelés à effectuer pour s'acquitter des fonctions prévues au programme 4 (Affaires politiques) du chapitre 4 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989.

Mobilier et matériel

3.43 Les dépenses non renouvelables prévues à cette rubrique (27 800 dollars) doivent permettre d'acheter du matériel de traitement de textes supplémentaire pour compléter le matériel dont dispose le Département. Un projet d'achat de matériel supplémentaire avait déjà été approuvé dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1986-1987 mais n'a pu être pleinement réalisé en raison des difficultés financières.

Remplacement du matériel de traitement de textes

3.44 Un montant de 22 900 dollars, qui accuse une augmentation de 5 300 dollars, permettra de couvrir les frais du programme de remplacement du matériel de traitement de textes, programme qui est géré centralement.

TABLEAU 3.17. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
15 170,1	31,2	0,2	(43,1)	(0,2)	538,2	3,5	526,3	3,4	15 696,4

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
15 201,3	(43,1)	54,4	-	(97,5)	(0,6) %	

TABLEAU 3.17 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987	1988-1989
	Montant	Montant
	estimatif des	estimatif des
	dépenses	dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels		
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	16 500,0	17 500,0
Total c)	16 500,0	17 500,0
Total a), b) et c)	16 500,0	17 500,0
Total, coûts directs		33 196,4

TABLEAU 3.18. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	(1)	Crédits ouverts pour 1986-1987	Dépenses non renouvelables de 1986-1987	Dépenses supplémentaires					Total réévalué de la base de ressources 1986-1987 (10)	
				Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Postes permanents de dépenses (3)	Autres objets de dépenses (4)	Postes permanents de dépenses (5)		Ajustements spéciaux (7)
1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie	4 063,5	2 239,7	-	-	25,9	-	2 534,5	2 560,4	320,7	4 384,2
2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie :										
a) New York	4 836,9	1 453,9	-	-	31,2	7,2	1 201,1	1 239,5	(214,4)	4 622,5
b) Lusaka	1 150,2	-	-	-	10,7	8,8	(62,8)	(43,3)	(43,3)	1 106,9
c) Gaborone	385,7	3,2	-	-	5,7	2,7	(21,4)	(13,0)	(16,2)	369,5
d) Luanda	942,3	4,9	27,2	-	14,8	4,0	(68,4)	(22,4)	(27,3)	915,0
3. Subventions des Nations Unies :										
a) Bureau de la South West Africa People's Organization	791,5	193,3	-	-	-	-	205,0	205,0	11,7	803,2

C. Namibie

1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie 4 063,5 2 239,7 - - 25,9 - 2 534,5 2 560,4 320,7 4 384,2

2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie :

a) New York 4 836,9 1 453,9 - - 31,2 7,2 1 201,1 1 239,5 (214,4) 4 622,5
 b) Lusaka 1 150,2 - - - 10,7 8,8 (62,8) (43,3) (43,3) 1 106,9
 c) Gaborone 385,7 3,2 - - 5,7 2,7 (21,4) (13,0) (16,2) 369,5
 d) Luanda 942,3 4,9 27,2 - 14,8 4,0 (68,4) (22,4) (27,3) 915,0

3. Subventions des Nations Unies :

a) Bureau de la South West Africa People's Organization 791,5 193,3 - - 205,0 205,0 11,7 803,2

TABLEAU 3.18 (suite)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)	Dépenses supplémentaires					Montant net des dépenses supplémentaires 1986-1987 (9)	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)	Total (1) + (9)
			Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Autres	Postes permanents de dépenses (3)	Postes permanents de dépenses (4)			
b) Fonds des Nations Unies pour la Namibie	3 000,0	3 000,0	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	-	3 000,0
Total	15 170,1	6 895,0	27,2	-	62,4	48,6	6 788,0	6 926,2	31,2	15 201,3

a/ Cet ajustement résulte de l'effet combiné des facteurs suivants :

- i) Ouverture de crédits (7 236 300 dollars) sur une base renouvelable pour des activités antérieurement financées annuellement sur une base non renouvelable pour cinq ans ou plus, comme suit : a) Conseil des Nations Unies pour la Namibie - 2 534 500 dollars; b) Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie - 1 496 800 dollars; c) subventions des Nations Unies - 3 205 000 dollars;
- ii) Réduction des ressources (448 300 dollars) pour le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, en raison de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989 selon la répartition suivante : a) New York (295 700 dollars); b) Lusaka (62 800 dollars); c) Gaborone (21 400 dollars); d) Luanda (68 400 dollars).

TABLEAU 3.19. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle		
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 pour 1986-1987	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale				
	\$	\$	%	\$	%	%		
C. Namibie								
1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie	4 063,5	320,7	-	150,9	471,6	11,6	4 535,1	-
2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie								
a) New York	4 836,9	(214,4)	(6,7)	209,4	(11,7)	(0,2)	4 825,2	(0,8)
b) Lusaka	1 150,2	(43,3)	(28,5)	66,4	(5,4)	(0,5)	1 144,8	(4,5)
c) Gaborone	385,7	(16,2)	0,8	23,5	8,1	2,1	393,8	-
d) Luanda	942,3	(27,3)	(8,7)	51,5	15,5	1,6	957,8	(1,2)
3. Subventions des Nations Unies :	-	-	-	-	-	-	-	-
a) Bureau de la South West Africa People's Organization	791,5	11,7	-	36,5	48,2	6,1	839,7	-
b) Fonds des Nations Unies pour la Namibie	3 000,0	-	-	-	-	-	3 000,0	-
Total	15 170,1	31,2	(43,1)	538,2	526,3	3,4	15 696,4	(0,6)

TABLEAU 3.20. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	1986-1987	1987	de 1987	révisés	en 1988 et 1989	Augmentation totale		
Postes permanents	1 969,5	(141,7)	-	-	89,7	(52,0)	1 917,5	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	18,7	0,3	-	-	0,9	1,2	19,9	-
Consultants	284,7	85,6	-	-	16,8	102,4	387,1	-
Heures supplémentaires	8,5	0,2	-	-	0,5	0,7	9,2	-
Postes temporaires	1 299,6	(104,6)	-	-	58,9	(45,7)	1 253,9	-
Dépenses communes de personnel	1 465,8	(112,4)	-	-	65,8	(46,6)	1 419,2	-
Indemnités de représentation	7,2	-	-	-	-	-	7,2	-
Frais de voyage des représentants	1 976,2	100,0	-	-	94,3	194,3	2 170,5	-
Frais de voyage du personnel	1 108,4	96,1	(73,8)	-	55,5	77,8	1 186,2	(6,1)
Services contractuels	133,7	120,5	-	-	11,5	132,0	265,7	-
Imprimerie et reliure	340,7	(23,7)	29,5	-	15,2	21,0	361,7	-
Services d'information	47,9	22,1	-	-	3,2	25,3	73,2	-
Location et entretien des locaux	211,1	(4,0)	(17,9)	-	12,4	(9,5)	201,6	(8,6)
Eclairage, chauffage, énergie et eau	22,4	0,6	(4,1)	-	1,3	(2,2)	20,2	(17,8)
Location et entretien du matériel	254,1	7,7	(10,5)	-	14,4	11,6	265,7	(4,0)
Communications	350,0	(66,9)	-	-	15,2	(51,7)	298,3	-
Dépenses de représentation	17,2	(9,6)	-	-	0,6	(9,0)	8,2	-
Services divers	121,7	95,6	6,9	-	12,0	114,5	236,2	3,1

TABLEAU 3.20 (suite)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Taux de croissance réelle
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	Crédits demandés pour 1988-1989	
Objets de dépense							§
Fournitures et accessoires	638,5	(44,1)	-	28,9	(15,2)	623,3	-
Mobilier et matériel	30,4	(7,5)	24,9	4,1	21,5	51,9	-
Remplacement du matériel de traitement de textes	6,7	0,1	4,5	0,5	5,1	11,8	66,1
Transformations et améliorations	2,6	-	(2,6)	-	(2,6)	-	(100,0)
Contributions	63,0	5,2	-	-	5,2	68,2	-
Subventions	3 791,5	11,7	-	36,5	48,2	3 839,7	-
Allocation spéciale	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-
Total	15 170,1	31,2	(43,1)	538,2	526,3	15 696,4	(0,6)

TABLEAU 3.21. POSTES NECESSAIRES

Programme : Namibie

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	extra- budgetaires 1986-1987 1988-1989	Fonds	
SSG	1	1	-	-	1
D-2	1	1	-	-	1
D-1	1	1	-	-	1
P-5	2	2	-	-	4
P-4	2	1	-	-	3
P-3	3	4	-	-	7
P-2/1	4	1	-	-	5
Total	14	14	8	8	22

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

Agents des services généraux					
1re classe	-	1	-	-	1
Autres classes	11	8	-	-	19
Total	11 a/	11 a/	9 a/	9 a/	20

TABLEAU 3.21 (suite)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires			Total
	1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire	extra-budgétaires	Fonds	
Agents locaux	8	8	6	-	-	14
Total	8	8	6	-	-	14
Autres catégories	33	33	23	-	-	56
Total général	33	33	23	-	-	56

a/ Conformément à la section IX intitulée "Classement des employés de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées" de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, le tableau d'effectifs ci-dessus fait apparaître le déclassement de sept postes d'agent de 1re classe de la catégorie des services généraux (voir A/C.5/41/30).

1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie

TABLEAU 3.22. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	1 953,3	122,9	-	94,3	217,2	2 170,5
Frais de voyage du personnel	728,2	89,0	-	37,1	126,1	854,3
Imprimerie et reliure	5,9	5,9	-	0,6	6,5	12,4
Location et entretien des locaux	75,0	(7,5)	-	3,1	(4,4)	70,6
Location et entretien du matériel	92,8	4,3	-	4,5	8,8	101,6
Communications	42,2	(11,5)	-	1,4	(10,1)	32,1
Dépenses de représentation	9,6	(9,6)	-	-	(9,6)	-
Services divers	77,0	94,5	-	7,9	102,4	179,4
Fournitures et accessoires	16,5	27,5	-	2,0	29,5	46,0
Contributions	63,0	5,2	-	-	5,2	68,2
Allocation spéciale	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0
Total	4 063,5	320,7	-	150,9	471,6	4 535,1

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré- évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
4 384,2	-	-	-	-	-

TABLEAU 3.22 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels		
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	16 500,0	17 500,0
Total c)	16 500,0	17 500,0
Total a), b) et c)	16 500,0	17 500,0
Total		22 035,1

C. Namibie

1. Conseil des Nations Unies pour la Namibie

3.45 Par sa résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, l'Assemblée générale a décidé d'administrer directement la Namibie jusqu'à l'indépendance. L'année suivante, à sa cinquième session extraordinaire, elle a créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et l'a chargé d'administrer le Territoire jusqu'à l'indépendance. Les organes du Conseil sont le Bureau, le Comité directeur, le Groupe de travail, trois comités permanents et le Comité du Fonds des Nations Unies pour la Namibie.

3.46 Devant le refus persistant de l'Afrique du Sud de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Namibie, le Conseil pour la Namibie a progressivement intensifié ses activités et en a élargi la portée afin de susciter les pressions internationales qui lui permettraient de s'acquitter de son mandat. A cette fin, il a axé ses efforts sur la mobilisation de la communauté internationale, en vue d'obtenir le retrait de l'administration illégale sud-africaine du Territoire de la Namibie. Pour réaliser cet objectif, il envoie des missions de consultation auprès des gouvernements et tient des réunions plénières extraordinaires dans diverses régions du monde. Le Conseil recherche aussi de plus en plus l'appui des organisations non gouvernementales. Pour bien mesurer la complexité des procédés utilisés par l'administration illégale sud-africaine en Namibie, le Conseil a décidé de faire systématiquement des enquêtes officielles en organisant des colloques, séminaires et ateliers/conférences au cours desquels des experts dûment qualifiés sont invités à présenter des informations susceptibles d'aider le Conseil à s'acquitter de son mandat. Le Conseil représente également la Namibie auprès de plusieurs institutions spécialisées et organisations du système des Nations Unies. En outre, il a créé plusieurs programmes d'assistance aux Namubiens par l'intermédiaire du Programme d'édification de la nation namibienne, de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie à Lusaka et du Fonds des Nations Unies pour la Namibie.

3.47 Alors que la communauté internationale s'efforce depuis 1978 de parvenir à un règlement négocié de la question de Namibie, le refus de l'Afrique du Sud de mettre en oeuvre les mesures proposées dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité a amené le Conseil pour la Namibie à intensifier considérablement son programme de travail en faveur du peuple namibien, en collaboration avec la South West Africa People's Organization.

3.48 Les activités du Conseil sont décrites dans le programme 3 (Namibie) figurant au chapitre 4 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, par. 4.37 à 4.59), tel que révisé (A/41/6, p. 14), et comprenant les sous-programmes suivants :

Sous-programme 1. Représentation de la Namibie;

Sous-programme 2. Examen des progrès réalisés dans la lutte pour la libération en Namibie et présentation de rapports à ce sujet et surveillance du boycottage volontaire de l'Afrique du Sud;

Sous-programme 3. Protection des intérêts de la Namibie;

Sous-programme 4. Assistance aux Namibiens;

Sous-programme 5. Mobilisation d'un appui international en faveur de la lutte pour la libération menée par le peuple namibien.

3.49 Les détails de ce programme de travail sont arrêtés tous les ans par l'Assemblée générale. Sous réserve des décisions à venir et compte tenu de l'expérience passée, on s'attend à ce que le programme de travail pour chaque année de l'exercice biennal 1988-1989 comprenne les activités suivantes :

a) Envoi d'environ cinq missions de consultation par an auprès des gouvernements d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'autres parties du monde, chaque mission devant durer d'une à deux semaines;

b) Représentation de la Namibie aux réunions de l'OUA, du Mouvement des pays non alignés, des institutions spécialisées et des organisations internationales associées à l'ONU; participation aux conférences de l'ONU et à d'autres conférences et réunions internationales; consultations avec les Etats de première ligne; (jusqu'à 40 missions par an, d'une durée de sept jours à trois semaines chacune);

c) Participation pleine et entière aux activités des institutions spécialisées, en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie;

d) Consultations avec les dirigeants de la SWAPO à New York et envoi chaque année d'une mission de haut niveau au siège de la SWAPO; visite des camps de réfugiés namibiens dans les Etats de première ligne (missions d'une durée de deux semaines au maximum);

e) Un séminaire international d'une semaine tenu hors Siège et précédé d'une rencontre de deux jours organisée à l'intention de journalistes;

f) Organisation, en coopération avec les organisations non gouvernementales, de stages d'une durée de trois jours chacun dans divers pays, en vue d'intensifier le soutien actif dont la cause namibienne bénéficie dans ces pays;

g) Invitation de représentants de la SWAPO à assister à des réunions tenues à l'ONU à New York sur des questions touchant la lutte que le peuple namibien mène pour sa libération et assistance à la SWAPO pour lui permettre d'assister à des réunions de cette nature tenues ailleurs qu'au Siège de l'ONU;

h) Tenue hors Siège d'une session plénière extraordinaire du Conseil, pendant cinq jours ouvrables, précédée d'une rencontre de deux jours organisée à l'intention de journalistes (une session par an);

i) Coopération avec les organisations non gouvernementales, notamment par la fourniture d'un appui à divers projets qu'elles organisent;

j) Organisation chaque année de quatre missions d'appel de fonds pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie.

3.50 Conformément à son mandat, le Conseil peut, en consultation avec la SWAPO, approuver l'octroi de subventions à prélever sur une allocation annuelle spéciale figurant au budget ordinaire depuis 1981, aux fins de son programme de coopération avec les organisations non gouvernementales, qui prévoit notamment l'appui à des

conférences de solidarité avec la Namibie mises sur pied par ces organisations, la diffusion des conclusions de ces conférences et le soutien à toutes autres activités de nature à promouvoir la cause de la lutte que le peuple namibien mène pour sa libération. En se fondant sur l'expérience passée, on s'attend à ce que le Conseil octroie à ces fins jusqu'à 25 subventions par an à l'aide de cette allocation spéciale.

3.51 Conformément à son mandat également, le Conseil fait office de dépositaire du Fonds des Nations Unies pour la Namibie et à ce titre, approuve des projets d'assistance au peuple namibien mis en oeuvre dans le cadre des activités prévues au sous-programme 4 (Assistance aux Namibiens). Les projets sont financés en totalité ou en partie par le Fonds. En se fondant sur l'expérience passée, on s'attend à ce qu'environ 55 projets d'assistance de cette nature soient en cours d'exécution pendant l'exercice biennal 1988-1989.

3.52 Le soin de fournir les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires incombe au Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation. Les ressources nécessaires pour le secrétariat du Conseil sont prévues dans le cadre du programme de travail et du projet de budget de ce département.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.53 Sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions en ce qui concerne le programme de travail du Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour 1988 et 1989, respectivement, les ressources prévues à cette rubrique ont été calculées en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1987 et du taux effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois exercices biennaux précédents. Sur cette base, les ressources supplémentaires nécessaires en sus de la base de ressources de 1986-1987 ont été évaluées à 2 534 500 dollars. Etant donné le caractère permanent des activités, des ressources d'un montant de 2 534 500 dollars ont été prévues par ajustement de la base de ressources de 1986-1987. Ces ressources sont en partie compensées par une réduction de la base réévaluée d'un montant de 2 239 700 dollars, correspondant aux crédits supplémentaires ouverts pour 1986-1987 aux fins des activités du Conseil approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 40/97 et 41/39.

3.54 La répartition des ressources supplémentaires prévues (2 534 500 dollars) par objet de dépense reflète la structure des dépenses au cours des trois dernières années. Ces ressources se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage des représentants	1 220 700
Frais de voyage du personnel	140 600
Location et entretien des locaux	34 500
Location et entretien du matériel	86 300
Communications	8 000

	<u>Dollars</u>
Services divers	28 000
Fournitures et accessoires	16 400
Allocations spéciales pour la coopération avec les organisations non gouvernementales	1 000 000
Total	<u>2 534 500</u>

2. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

3.55 Pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967 et ses résolutions annuelles ultérieures intitulées "Question de Namibie", le Conseil pour la Namibie est secondé par le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, auquel il a confié les tâches exécutives et administratives suivantes : protéger les intérêts du peuple namibien, fournir une assistance aux Namubiens, en prêtant une attention particulière à leurs besoins et à leur bien-être immédiats, les préparer à prendre part à l'administration de leur pays après l'indépendance, et mobiliser un appui international en faveur de la lutte menée par le peuple namibien pour son indépendance.

3.56 Le programme de travail du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie relève des sous-programmes 3 (Protection des intérêts de la Namibie), 4 (Assistance aux Namubiens) et 5 (Mobilisation d'un appui international en faveur de la lutte pour la libération menée par le peuple namibien) du programme 3 (Namibie) du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, par. 4.46 à 4.59) tel qu'il a été révisé (A/41/6, par. 14).

3.57 Ces sous-programmes sont exécutés, selon le cas, par les bureaux de New York, de Lusaka, de Gaborone et de Luanda.

Sous-programme 3. Protection des intérêts de la Namibie

3.58 Les objectifs de ce sous-programme sont d'aider le Conseil, en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie, à créer des conditions favorables au transfert du pouvoir aux représentants du peuple namibien en protégeant les droits et les intérêts de la Namibie et de son peuple.

3.59 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 557 200 dollars (soit 9,9 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.46 à 4.49, (A/41/6), page 14.

c) Eléments de programme :

3.1 Etude et analyse des problèmes juridiques, politiques et autres, actuels ou potentiels, concernant la Namibie, en vue de présenter des recommandations au Conseil pour suite à donner

Produits : Deux rapports au Conseil sur les lois en préparation ou déjà adoptées par les autorités d'occupation en Namibie (dernier trimestre de 1988, dernier trimestre de 1989).

Produits/activités intermédiaires :

i) Analyse de la position politique des différents gouvernements et des principales organisations intergouvernementales politiques sur la question de Namibie;

ii) Appui fonctionnel et fourniture d'informations au Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, aux fins d'inclusion dans les rapports annuels du Conseil à l'Assemblée générale;

iii) Collecte, analyse et classement de données sur les événements de caractère politique, juridique et autres qui affectent la situation intérieure et extérieure de la Namibie.

3.2 Protection des intérêts de la Namibie dans les conférences internationales

Activité intermédiaire : Fourniture de services, d'informations et autres formes d'assistance nécessaires lors des conférences internationales, réunions intergouvernementales, réunions techniques consultatives, journées d'étude et séminaires, en vue de protéger et de promouvoir les intérêts de la Namibie (1988, 1989).

3.3 Travaux de recherche, notamment dans les domaines juridique, politique et économique, concernant l'application du décret No 1 et la possibilité d'intenter des actions devant les tribunaux nationaux des Etats contre les sociétés et les particuliers qui exploitent, transportent, traitent ou achètent les ressources naturelles de la Namibie.

Produits :

i) Rapport annuel au Conseil sur l'application du décret No 1 (dernier trimestre de 1989);

ii) Rapports annuels au Conseil sur la possibilité d'intenter des actions et d'engager des poursuites judiciaires devant les tribunaux nationaux des Etats et d'autres instances compétentes contre les sociétés qui se livrent illégalement à l'exploitation et au commerce des ressources de la Namibie (dernier trimestre de 1988, dernier trimestre de 1989);

iii) Poursuites judiciaires devant les tribunaux nationaux des Etats (1988, 1989);

iv) Rapports au Conseil sur les activités de transport maritime de produits namibiens et les escales de navires dans des ports namibiens et étrangers, la nature des cargaisons transportées, les pays de destination et les sociétés intéressées (deuxième trimestre de 1989).

Activités intermédiaires :

- i) Consultations avec les gouvernements des Etats vers lesquels les produits namubiens sont exportés, portant sur des questions juridiques, économiques et politiques liées à l'application du décret No 1;
- ii) Analyse des ressources, des produits, des marchés et autres caractéristiques des échanges commerciaux de la Namibie en vue de faciliter la mise en place de procédures judiciaires.

3.4 Administration du programme de documents de voyage, notamment négociations avec les gouvernements concernant l'approbation des documents de voyage délivrés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la clause du droit de retour

Produits :

- i) Traitement et délivrance d'environ 7 000 nouveaux documents de voyage et 15 000 prorogations (1988, 1989);
- ii) Conclusion d'accords avec les gouvernements concernant la reconnaissance des documents de voyage (20 accords sont en cours de négociation);
- iii) Conclusion d'accords avec les gouvernements africains concernant la clause du droit de retour (40 accords sont en cours de négociation).

3.5 Soutien des activités de la SWAPO que l'Organisation des Nations Unies a reconnue comme le seul représentant authentique du peuple namibien

Produits :

- i) Fourniture de services de documentation et d'information sur la Namibie aux bureaux de la SWAPO (1988, 1989);
- ii) Fourniture de services d'appui fonctionnel et technique à la SWAPO pour l'exécution de son programme de travail (1988, 1989).

Sous-programme 4. Assistance aux Namubiens

3.60 Il s'agit de créer les conditions favorables au transfert du pouvoir aux représentants du peuple namibien :

- a) En préparant le peuple namibien à assumer l'administration de son pays après l'indépendance;
- b) En aidant les Namubiens dans leur lutte pour l'indépendance, compte tenu en particulier de leurs besoins et de leur bien-être immédiats.

3.61 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

- a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 3 795 600 dollars (soit 24,1 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.50 à 4.53.

c) Eléments de programme :

4.1 Etude et analyse systématiques de la situation économique et sociale en Namibie, dans la perspective de l'élaboration des programmes d'assistance en faveur des Namibiens

Produits :

i) Rapport au Conseil sur les conditions sociales et économiques en Namibie, dans la perspective du développement, compte tenu de l'Etude détaillée sur la Namibie (deuxième trimestre de 1989);

ii) Rapport au Conseil concernant l'emprise des institutions sud-africaines sur le secteur financier de Namibie, les solutions permettant de protéger les intérêts de la Namibie et l'éventualité d'un désengagement financier et monétaire de l'Afrique du Sud (dernier trimestre de 1989).

Produits/activités intermédiaires :

i) Etude sur la possibilité de créer une monnaie indépendante et une banque centrale en Namibie, et les politiques à suivre pour doter la Namibie d'institutions bancaires et monétaires centrales (premier semestre de 1989);

ii) Collecte et analyse de données statistiques, économiques et sociales sur la Namibie et établissement d'indicateurs socio-économiques permettant de déterminer les besoins d'assistance des Namibiens, afin d'aider le Conseil à mettre au point et à exécuter les programmes d'aide humanitaire et de développement pour la Namibie.

4.2 Appui aux programmes d'assistance en faveur des Namibiens

Produits :

i) Rapports au Conseil sur les missions de collecte de fonds pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (dernier trimestre de 1988 et dernier trimestre de 1989);

ii) Rapports intérimaires au Conseil sur les activités du Fonds, y compris le Programme d'édification de la nation namibienne (deux en 1988 et deux en 1989).

iii) Services fonctionnels à fournir au comité chargé d'administrer le Fonds des Nations Unies pour la Namibie (huit réunions par an en 1988 et 1989).

Produits/activités intermédiaires :

i) Gestion opérationnelle du Fonds pour le compte du Conseil, auquel a été confiée la garde du Fonds (1988 et 1989);

ii) Rapports annuels du Commissaire sur les activités du Fonds des Nations Unies pour la Namibie, présentés au Conseil pour intégration dans les rapports du Conseil à l'Assemblée générale (1988, 1989).

4.3 Fourniture aux Namubiens, dans leur lutte pour l'indépendance, d'une aide en matière d'éducation et de formation ainsi que d'une assistance humanitaire, axées en particulier sur leurs besoins et leur bien-être immédiats*

Produits :

i) Octroi d'environ 500 bourses à des Namubiens dans différents secteurs de l'enseignement (1988, 1989);

ii) Fourniture d'une assistance humanitaire à environ 200 Namubiens (1988, 1989);

iii) Exécution de 15 projets d'assistance humanitaire et de formation à l'intention des Namubiens. Cinq de ces projets seront en cours d'exécution au début de l'exercice biennal et les 10 autres devraient être mis en route durant cet exercice. On compte que 12 projets seront achevés au cours de l'exercice biennal (1988, 1989).

Activités intermédiaires :

i) Consulats et négociations avec les gouvernements africains et les responsables africains de l'éducation afin d'évaluer et de renforcer l'accès des Namubiens aux établissements d'enseignement africains;

ii) Coopération avec le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Secrétariat du Commonwealth et d'autres organisations accordant des bourses, pour l'assistance aux Namubiens dans le domaine de l'éducation.

4.4 Coordination et direction de l'exécution du Programme d'édification de la nation namibienne*

Produits:

i) Exécution de 40 projets dans les domaines économique et social, portant sur des problèmes clefs liés au développement de la Namibie (secteurs de production, infrastructure et administration); 25 projets seront en cours au début de l'exercice biennal et 15 autres projets seront mis en route durant cet exercice. On compte que 10 projets seront achevés au cours de l'exercice (1988, 1989);

ii) Exécution du programme opérationnel complémentaire du Programme d'édification de la nation namibienne, touchant à la mise au point de stages de formation en cours d'emploi à l'intention de Namubiens remplissant les conditions requises, et consultations avec les gouvernements africains pour le placement des stagiaires (1988, 1989).

* Priorité absolue.

Produits/activités intermédiaires :

i) Coordination et collaboration avec la SWAPO et l'Institut des Nations Unies pour la Namibie en vue de la planification et de l'exécution du Programme d'édification de la nation namibienne; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne l'exécution des projets s'inscrivant dans le cadre du Programme d'édification de la nation namibienne et l'utilisation des fonds affectés à la Namibie au titre des chiffres indicatifs de planification; avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies en ce qui concerne l'administration et l'exécution du Programme d'édification de la nation namibienne;

ii) Participation du Commissaire, en sa qualité de membre du Conseil d'administration du Centre de formation professionnelle des Nations Unies pour les Namibiens, aux décisions de politique générale du Centre (1988, 1989).

4.5 Soutien des activités de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, dont la création a été décidée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et entérinée par l'Assemblée générale aux fins précises de mener des activités de recherche, de formation, de planification et autres, directement liées à la lutte pour la liberté et à la création d'un Etat indépendant en Namibie

Produits/activités intermédiaires :

i) Appui fonctionnel aux activités de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, notamment examen et évaluation des programmes et des budgets, et fonctions de liaison avec différents organes au Siège pour faciliter l'exécution des programmes de l'Institut;

ii) Participation du Commissaire, en sa qualité de membre du Collège, aux décisions de politique générale de l'Institut (1988, 1989).

Sous-programme 5. Mobilisation d'un appui international en faveur de la lutte pour la libération menée par le peuple namibien

3.62 Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

a) Accroître la diffusion d'informations sur la Namibie;

b) Inciter les Etats et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à intensifier les mesures concertées visant à promouvoir la cause de l'indépendance de la Namibie.

3.63 Les éléments de programme et les produits correspondants prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 968 800 dollars (soit 12,5 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 4.54 à 4.59.

c) **Eléments de programme :**

5.1 **Bulletins**

Produits :

i) **Bulletin mensuel** contenant des articles de fond sur les événements en Namibie et concernant le Territoire, publié en allemand, en anglais, en espagnol et en français (1988, 1989);

ii) **Bulletin hebdomadaire** en anglais visant à fournir aux lecteurs un résumé des informations récentes concernant la Namibie diffusées dans la presse et les autres médias (1988, 1989);

iii) **Imprimés d'ordinateur** contenant des index des informations politiques, juridiques et autres sur la Namibie, à l'intention des utilisateurs : membres du Conseil, donateurs, organisations non gouvernementales et grand public (1988, 1989).

Activités intermédiaires : Collecte de publications et de documents sur la Namibie, émanant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres sources; classement, catalogage et mise sur ordinateur de ces documents en vue de faciliter leur recherche, et collaboration avec le système d'information de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour les renvois, la recherche de l'information et la fourniture d'imprimés d'ordinateur.

5.2 **Publications et films**

Produits :

i) **Mise à jour** de la pochette d'information (une par an) contenant 15 documents d'information générale et du matériel graphique visant à familiariser le lecteur avec la question namibienne, publiée en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en portugais (1988, 1989);

ii) **Nouvelles brochures** exposant la situation d'exploitation et de répression en Namibie; trois brochures par an en anglais (1988, 1989);

iii) **Mise à jour** des brochures sur les activités militaires et économiques de l'Afrique du Sud en Namibie; trois brochures par an en anglais (1988, 1989);

iv) **Diffusion et traduction** d'ouvrages sur la situation en Namibie et la lutte menée par le peuple namibien pour son indépendance; six ouvrages par an (1988, 1989);

v) **Réimpression** en allemand, en anglais, en espagnol et en français, d'un ouvrage de référence sur les activités et les profits des sociétés transnationales opérant en Namibie (200 pages) (1988, 1989);

vi) **Bibliographie générale** sur la Namibie (400 pages) en anglais (1988, 1989);

vii) **Réimpression et diffusion** d'études sectorielles sur la Namibie, visant à informer le lecteur des stratégies de développement élaborées pour une Namibie indépendante, y compris un résumé de 150 pages du plan de développement économique global pour la Namibie, en anglais (1988, 1989);

viii) Réalisation de brochures d'information et d'études juridiques, destinées à appuyer les actions judiciaires et la campagne générale déclenchées par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour obtenir l'application du décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie (15 titres par an), en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en néerlandais (1988, 1989);

ix) Affiches et panneaux muraux (trois par an) en allemand, en anglais, en espagnol et en français (1988, 1989);

x) Films : production d'un nouveau film vidéo et retraitage de deux films sur la Namibie par an (1988, 1989).

5.3 Autres activités d'information

Produits :

i) Matériels d'information divers réalisés à la demande du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (environ 10 réalisations par an, 1988, 1989);

ii) Conférences, allocutions, entretiens radiodiffusés et séances d'information portant sur différents aspects de la question namibienne, comme suite aux demandes émanant des organismes politiques et universitaires, des organisations non gouvernementales, des groupes de soutien et des organes d'information qui s'intéressent à la lutte du peuple namibien pour l'indépendance (1988, 1989).

Produits/activités intermédiaires :

i) Assistance au Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation pour assurer les services fonctionnels nécessaires à la réalisation du programme de travail du Comité permanent III du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;

ii) Coopération avec les organisations non gouvernementales soutenant la cause de la Namibie (une centaine de groupes nationaux ou locaux) et assistance aux particuliers indépendants qui s'efforcent de mobiliser un soutien en faveur de la cause de la Namibie;

iii) Appui fonctionnel au Département de l'information pour la réalisation de publications et d'émissions de radio et de télévision sur la question de Namibie;

iv) Consultations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales sur les questions concernant la mobilisation d'un appui international en faveur de la Namibie.

a) New York

TABLEAU 3.23. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 486,5	(113,7)	-	63,7	(50,0)	1 436,5
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	18,7	0,3	-	0,9	1,2	19,9
Consultants	284,7	85,6	-	16,8	102,4	387,1
Heures supplémentaires	8,5	0,2	-	0,5	0,7	9,2
Postes temporaires	660,8	(83,8)	-	26,9	(56,9)	603,9
Dépenses communes de de personnel	744,8	(67,0)	-	29,4	(37,6)	707,2
Indemnités de représentation	7,2	-	-	-	-	7,2
Frais de voyage des représentants	22,9	(22,9)	-	-	(22,9)	-
Frais de voyage du personnel	222,8	3,3	(45,2)	8,2	(33,7)	189,1
Services contractuels	133,7	120,5	-	11,5	132,0	265,7
Imprimerie et reliure	334,8	(29,6)	29,5	14,6	14,5	349,3
Services d'information	47,9	22,1	-	3,2	25,3	73,2
Location et entretien du matériel	58,1	0,9	4,5	2,9	8,3	66,4
Communications	233,7	(57,3)	-	7,9	(49,4)	184,3
Dépenses de représentation	0,6	-	-	-	-	0,6
Services divers	5,1	0,1	-	0,3	0,4	5,5
Fournitures et accessoires	559,4	(73,2)	-	22,1	(51,1)	508,3
Remplacement du matériel de traitement de textes	6,7	0,1	4,5	0,5	5,1	11,8
Total	4 836,9	(214,4)	(6,7)	209,4	(11,7)	4 825,2

TABLEAU 3.23 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
4 622,5	(6,7)	29,5	-	(36,2)	(0,8) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	4 825,2
-------	---------

TABLEAU 3.24. POSTES NECESSAIRES

Programme : Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (New York)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Fonds extra-budgétaires		
					1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SSG	1	1	-	-	-	-	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1
P-5	2	2	1	1	-	-	3
P-4	1	1	1	1	-	-	2
P-3	3	3	1	1	-	-	4
P-2/1	3	3	-	-	-	-	3
Total	11	11	3	3	-	-	14
Agents des services généraux							
1re classe	-	-	1	1	-	-	1
Autres classes	10	10	6	6	-	-	16
Total	10	10	7	7	-	-	17
Total général	21	21	10	10	-	-	31

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)Ajustement de la base de ressources

3.64 Sans préjuger des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions et qui pourront affecter le programme de travail du Bureau pour 1988 et pour 1989, on a, pour estimer les ressources nécessaires au Bureau de New York pendant l'exercice biennal, pris pour hypothèse que le volume des travaux juridiques et d'information se maintiendra au niveau approuvé par l'Assemblée pour l'année 1987. Ces estimations tiennent aussi compte du taux effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois derniers exercices biennaux. Dans ces conditions, par rapport à la base de ressources de 1986-1987, les dépenses supplémentaires prévues pour poursuivre les activités juridiques et d'information du Bureau ont été estimées à 1 496 800 dollars.

3.65 Etant donné le caractère continu des activités susmentionnées, on a procédé à un ajustement de la base de ressources pour tenir compte de ces dépenses supplémentaires. Les ressources supplémentaires demandées à ce titre se répartissent comme suit entre les différents objets de dépenses, en fonction du profil des dépenses au cours des trois dernières années :

	<u>Dollars</u>
Consultants	248 000
Traductions à l'extérieur	254 200
Imprimerie et reliure	297 000
Services d'information	70 000
Communications/valise diplomatique	160 000
Livres et fournitures pour bibliothèque	452 600
Fournitures pour les services d'information	15 000
	<hr/>
Total	1 496 800
	<hr/> <hr/>

3.66 Les dépenses supplémentaires prévues (1 496 800 dollars) sont plus que compensées par : a) la réduction de 1 453 900 dollars du montant réévalué de la base de ressources qui correspond aux montants que l'Assemblée générale a approuvés pour 1986 et 1987 comme suite à ses résolutions 40/97 D du 13 décembre 1985 et 41/39 D du 20 novembre 1986, concernant les programmes d'assistance et les activités d'information du Conseil; b) des économies (295 700 dollars) à réaliser au cours de l'exercice biennal en raison de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

3.67 Les ressources prévues (19 000 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire pendant les périodes de pointe, notamment au cours des sessions du Conseil et pour la diffusion du mensuel Bulletin de la Namibie.

Consultants

3.68 Le montant prévu (370 300 dollars) correspond à la réalisation des activités suivantes :

a) Action en justice devant les tribunaux néerlandais : 170 200 dollars chaque année, compte tenu des dépenses de 1986 et 1987, ce montant se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Honoraires des cabinets d'avocats	72 000
ii) Honoraires des experts éminents chargés de fournir aux avocats principaux des opinions et témoignages écrits	28 000
iii) Honoraires et frais de voyage d'experts des domaines suivants : commerce international, uranium, transport maritime, douanes et contrats et droit des contrats	48 200
iv) Coût des services consultatifs au titre de l'appui fourni à l'action en justice par le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (trois mois de travail par an)	22 000
Total	<u>170 200</u>

b) Recherches économiques et juridiques hautement spécialisées portant sur : l'évolution de la structure des échanges découlant des tentatives faites pour masquer les exportations namibiennes et de la modification des lois appliquées en Namibie; le transport maritime, notamment sur les escales dans des ports namibiens et autres, la nature des cargaisons transportées, les pays de destination et les sociétés impliquées, afin de faciliter l'élaboration de mesures efficaces contre les infractions au décret No 1 [il s'agirait de trois mois de travail pour chacune des années 1988 et 1989 (29 900 dollars)].

Heures supplémentaires

3.69 Les ressources prévues (8 700 dollars) doivent permettre de diffuser le Bulletin de la Namibie, mensuel qui doit être expédié en priorité pour que les abonnés reçoivent les informations en temps utile, et d'exécuter les projets relevant du Programme d'édification de la nation namibienne.

Postes temporaires

3.70 Les ressources prévues à ce titre et les dépenses communes de personnel correspondantes doivent permettre de maintenir en 1988-1989 10 postes temporaires (voir le détail plus haut dans le tableau 3.24) approuvés par l'Assemblée générale pour assurer l'application du Programme d'édification (résolution 33/182 C du 21 décembre 1978) et le fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (résolution 35/227 G du 6 mars 1981).

Frais de voyage du personnel

3.71 Les ressources prévues (180 900 dollars), qui font apparaître une diminution de 45 200 dollars, doivent permettre au Bureau du Commissaire à New York d'entreprendre les activités suivantes :

- a) Quatre missions en Afrique pour prendre part aux réunions de chefs d'Etat organisées par l'OUA (17 100 dollars);
- b) Deux missions pour participer aux réunions du Mouvement des pays non alignés (9 600 dollars);
- c) Quatre missions en Europe pour participer à des conférences et à des réunions du Conseil d'administration du PNUD et du Comité exécutif du HCR sur des questions qui présentent un intérêt particulier pour les Namibiens (11 700 dollars);
- d) Quatre missions en Europe et en Amérique du Nord pour procéder à des consultations avec les gouvernements des pays vers lesquels des produits namibiens sont exportés, d'une part, et de l'autre, mener des consultations sur l'application du décret No 1 (6 500 dollars);
- e) Quatre missions de collecte de fonds : pays nordiques, Europe occidentale, Amérique du Nord et Etats du Golfe (31 800 dollars);
- f) Quatre missions à Luanda pour participer aux réunions du Conseil d'administration du Centre de formation professionnelle pour les Namibiens (13 900 dollars);
- g) Quatre missions à Lusaka pour assister aux réunions du Collège de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie (14 900 dollars);
- h) Quatre missions (deux en Europe et deux en Amérique du Nord) pour procéder avec des organisations non gouvernementales et des groupes de soutien à des consultations sur les mesures efficaces à prendre pour rallier un appui à la cause namibienne (7 600 dollars);
- i) Quatre missions en Europe pour procéder avec les institutions spécialisées à des consultations sur l'exécution des projets en cours et discuter des plans touchant l'application du Programme d'édification au cours de la phase qui suivra l'accession à l'indépendance (6 000 dollars);
- j) Douze missions en Afrique pour surveiller l'exécution des projets permanents et négocier et coordonner avec divers gouvernements africains des accords permettant d'offrir à des Namibiens une formation en cours d'emploi dans le cadre du programme de stage sur le terrain (52 600 dollars);

k) Quatre missions aux Pays-Bas pour participer à l'action en justice intentée devant les tribunaux de La Haye (9 200 dollars).

Les différences de coût par rapport à 1986-1987 pour tel ou tel déplacement sont dues pour l'essentiel à des modifications des tarifs aériens et de la durée des déplacements. De plus, la décision de combiner avec d'autres missions certains déplacements au titre du Programme d'édification devrait entraîner des économies.

Imprimerie et reliure

3.72 L'augmentation (29 500 dollars) s'explique par un montant non renouvelable destiné à l'impression en 1988 de 10 000 documents de voyage (de type passeport) du Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin de compléter le stock existant (voir élément de programme 3.4 du sous-programme 3 "Protection des intérêts de la Namibie"). Le reste des ressources prévues à cette rubrique (305 200 dollars) a trait au programme de publications lié aux activités d'information du Bureau.

Location et entretien du matériel (y compris l'entretien du matériel de traitement de textes)

3.73 Les ressources prévues (63 500 dollars) font apparaître une augmentation de 4 500 dollars. Dans le cadre du programme d'améliorations techniques exécuté au Siège, le Bureau a acheté un système de traitement de textes. Compte tenu de la valeur du matériel de traitement de textes dont le Bureau dispose actuellement, on prévoit qu'un montant de 4 500 dollars sera nécessaire pour l'entretien de ce matériel au cours de l'exercice 1988-1989.

Remplacement du matériel de traitement de textes

3.74 Les ressources demandées (11 300 dollars) sont en augmentation de 4 500 dollars. Elles permettront de couvrir, dans le cadre du programme global, le coût du programme de remplacement du matériel existant.

TABLEAU 3.25. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Postes permanents	321,3	(18,7)	-	17,3	(1,4)	319,9	
Postes temporaires	155,0	(12,6)	-	6,8	(5,8)	149,2	
Dépenses communes de de personnel	319,0	(20,8)	-	16,0	(4,8)	314,2	
Frais de voyage du personnel	106,5	2,6	(24,8)	6,4	(15,8)	90,7	
Location et entretien des locaux	43,0	1,1	(9,0)	2,7	(5,2)	37,8	
Eclairage, chauffage, énergie et eau	8,5	0,2	(1,5)	0,5	(0,8)	7,7	
Location et entretien du matériel	65,9	1,6	(15,0)	4,0	(9,4)	56,5	
Communications	48,0	1,2	-	3,9	5,1	53,1	
Dépenses de représentation	2,4	-	-	0,2	0,2	2,6	
Services divers	27,1	0,7	-	2,2	2,9	30,0	
Fournitures et accessoires	31,2	0,8	-	2,4	3,2	34,4	
Mobilier et matériel	22,3	0,6	21,8	4,0	26,4	48,7	
Total	1 150,2	(43,3)	(28,5)	66,4	(5,4)	1 144,8	

TABLEAU 3.25 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
1 106,9	(28,5)	21,8	-	(50,3)	(4,5) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	1 144,8
-------	---------

TABLEAU 3.26. POSTES NECESSAIRES

Programme : Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (Lusaka)

	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	
Catégories				Fonds extra-budgétaires	1986-1987 1988-1989 1986-1987 1988-1989 1986-1987 1988-1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1		-	-	1 1
P-3	-		2	-	2 2
P-2/1	1		-	-	1 1
Total	2	2	2	-	4 4
Autres catégories					
Agents locaux	6		-	-	6 6
Total	6		-	-	6 6
Total général	8	8	2	-	10 10

b) Lusaka

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Postes temporaires

3.75 Les ressources prévues et les dépenses communes de personnel correspondantes concernent deux postes temporaires P-3 qui ont été approuvés par l'Assemblée générale pour assurer l'application du Programme d'édification de la nation namibienne (résolution 33/182 C de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1978).

Frais de voyage du personnel

3.76 Les ressources prévues (84 300 dollars), en diminution de 24 800 dollars, correspondent aux activités suivantes :

a) Deux missions au Siège pour participer à des réunions du Conseil pour la Namibie et pour engager des consultations avec le Commissaire sur des questions qui intéressent le Bureau de Lusaka (10 900 dollars);

b) Deux missions dans des pays d'Afrique pour procéder à des consultations avec divers organismes, touchant le placement des étudiants namibiens (4 200 dollars);

c) Quatre missions à New York pour tenir des consultations avec le Siège sur des questions de politique générale concernant l'application du Programme d'édification (21 900 dollars);

d) Deux missions en Zambie pour visiter les camps de réfugiés namibiens et évaluer leurs besoins (2 200 dollars);

e) Deux missions dans des Etats de première ligne pour procéder à des consultations et à des négociations sur des accords permettant de garantir le droit de retour (5 200 dollars);

f) Deux missions dans différents pays d'Afrique pour procéder à des consultations et à des négociations sur des accords ayant trait à la reconnaissance des documents de voyage (5 600 dollars);

g) Six missions en Afrique pour procéder à des consultations et à des négociations avec les gouvernements qui offrent à des Namibiens qualifiés une formation en cours d'emploi dans le cadre du Programme de stages sur le terrain, et pour suivre et évaluer l'exécution du programme et des projets en cours (34 300 dollars). Les différences de coût par rapport à 1986-1987 pour tel ou tel déplacement résultent pour l'essentiel de changements dans la durée des déplacements et dans la composition des missions ainsi que du regroupement avec d'autres déplacements de certaines missions précédemment effectuées au titre du Programme d'édification.

Location et entretien des locaux

3.77 Compte tenu de l'expérience, on prévoit une diminution de 9 000 dollars.

Eclairage, chauffage, énergie et eau

3.78 Compte tenu des dépenses effectives récentes, on prévoit une diminution de 1 500 dollars.

Location et entretien du matériel

3.79 Compte tenu des dépenses effectives, on prévoit une diminution de 15 000 dollars.

Mobilier et matériel

3.80 La politique générale étant de remplacer les véhicules tous les cinq ans, un montant non renouvelable de 21 800 dollars est prévu pour remplacer en 1989 deux véhicules achetés en 1984.

c) Gaborone

TABLEAU 3.27. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	161,7	(9,3)	-	8,7	(0,6)	161,1
Dépenses communes de personnel	108,4	(6,4)	-	6,0	(0,4)	108,0
Frais de voyage du personnel	9,8	0,2	4,6	1,1	5,9	15,7
Location et entretien des locaux	31,1	0,8	(8,9)	1,7	(6,4)	24,7
Eclairage, chauffage, énergie et eau	11,7	0,3	(2,6)	0,6	(1,7)	10,0
Location et entretien du matériel	22,3	0,6	-	1,8	2,4	24,7
Communications	10,2	0,3	-	0,8	1,1	11,3
Dépenses de représentation	2,4	-	-	0,2	0,2	2,6
Services divers	10,8	0,2	6,9	1,5	8,6	19,4
Fournitures et accessoires	14,1	0,3	-	1,1	1,4	15,5
Mobilier et matériel	3,2	(3,2)	0,8	-	(2,4)	0,8
Total	385,7	(16,2)	0,8	23,5	8,1	393,8

TABLEAU 3.27 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
369,5	0,8	0,8	-	-	-	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	393,8
-------	-------

TABLEAU 3.28. POSTES NECESSAIRES

Programme : Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (Gaborone)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	
			Fonds extra-budgétaires		
P-4	1	-	-	-	1
Total	1	-	-	-	1
Agents des services généraux					
Autres classes	1	-	-	-	1
Total	1	-	-	-	1
Autres catégories					
Agents locaux	2	-	-	-	2
Total général	4	-	-	-	4

c) Gaborone

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Frais de voyage du personnel

3.81 Les ressources prévues (14 600 dollars), qui accusent une augmentation de 4 600 dollars, permettront d'exécuter les activités suivantes :

a) Deux missions au Siège pour participer à des réunions du Conseil pour la Namibie et à des consultations avec le Commissaire sur des questions qui intéressent le Bureau de Gaborone (10 100 dollars);

b) Quatre missions en Afrique pour participer aux réunions du Bureau pour le placement et l'éducation des réfugiés africains et aux réunions du Comité de libération de l'OUA (4 500 dollars).

Location et entretien des locaux

3.82 Compte tenu des dépenses effectives récentes, il est prévu une diminution de 8 900 dollars.

Eclairage, chauffage, énergie et eau

3.83 Compte tenu des dépenses effectives récentes, il est prévu une diminution de 2 600 dollars.

Services divers

3.84 Les ressources nécessaires (17 900 dollars), qui font apparaître une augmentation de 6 900 dollars, ont été calculées compte tenu de la décision que le Coordonnateur des mesures de sécurité de l'ONU a prises d'assurer toute la sécurité voulue aux fonctionnaires en poste dans ce lieu d'affectation.

Mobilier et matériel

3.85 Un montant non renouvelable de 800 dollars permettra de remplacer une machine à écrire électrique achetée en 1977.

d) Luanda

TABLEAU 3.29. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes temporaires	483,8	(8,2)	-	25,2	17,0	500,8
Dépenses communes de personnel	293,6	(18,2)	-	14,4	(3,8)	289,8
Frais de voyage du personnel	41,1	1,0	(8,4)	2,7	(4,7)	36,4
Location et entretien des locaux	62,0	1,6	-	4,9	6,5	68,5
Eclairage, chauffage, énergie et eau	2,2	0,1	-	0,2	0,3	2,5
Location et entretien du matériel	15,0	0,3	-	1,2	1,5	16,5
Communications	15,9	0,4	-	1,2	1,6	17,5
Dépenses de représentation	2,2	-	-	0,2	0,2	2,4
Services divers	1,7	0,1	-	0,1	0,2	1,9
Fournitures et accessoires	17,3	0,5	-	1,3	1,8	19,1
Mobilier et matériel	4,9	(4,9)	2,3	0,1	(2,5)	2,4
Transformation et amélioration des locaux	2,6	-	(2,6)	-	(2,6)	-
Total	942,3	(27,3)	8,7	51,5	15,5	957,8

TABLEAU 3.29 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
915,0	(8,7)	2,3	-	(11,0)	(1,2) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total

957,8

TABLEAU 3.30. POSTES NECESSAIRES

Programme : Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (Luanda)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Fonds		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	Budget ordinaire 1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	Budget ordinaire 1988-1989	extra- budgétaires 1986-1987	extra- budgétaires 1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
P-5	-	1	1	-	-	-	1
P-3	-	1	1	-	-	-	1
P-2/1	-	1	1	-	-	-	1
Total	-	3	3	-	-	-	3
Agents des services généraux							
Autres classes	-	2	2	-	-	-	2
Total	-	2	2	-	-	-	2
Autres catégories							
Agents locaux	-	6	6	-	-	-	6
Total	-	6	6	-	-	-	6
Total général	-	11	11	-	-	-	11

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Postes temporaires

3.86 Le Bureau du Commissaire pour la Namibie à Luanda (Angola), dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/121 C du 10 décembre 1981, compte 11 postes temporaires (3 postes d'administrateur, 2 postes d'agent des services généraux - Autres classes - et 6 postes d'agent local). On prévoit que ces postes devront être maintenus pendant l'exercice biennal 1988-1989.

Frais de voyage du personnel

3.87 Les ressources nécessaires (33 700 dollars), qui font apparaître une diminution de 8 400 dollars, doivent permettre d'exécuter les activités suivantes :

a) Deux missions à New York pour participer à des réunions du Conseil pour la Namibie et procéder à des consultations avec le Commissaire sur des questions qui intéressent le Bureau de Luanda (10 500 dollars);

b) Quatre missions en Europe pour participer à des réunions techniques d'institutions spécialisées et d'autres organes intergouvernementaux à propos de questions qui intéressent la Namibie (12 500 dollars);

c) Quatre missions en Afrique pour participer à des réunions, tenir des consultations avec des institutions spécialisées et suivre la réalisation des projets en matière d'éducation, de formation et d'aide humanitaire à l'intention des Namibiens (8 400 dollars);

d) Quatre missions en Angola pour visiter des camps de réfugiés namibiens et évaluer leurs besoins et suivre le fonctionnement du Centre de formation professionnelle de Ngunza (2 300 dollars).

Mobilier et matériel

3.88 Un montant non renouvelable de 2 300 dollars est prévu pour le remplacement de trois machines à écrire électriques achetées en 1982.

Transformation et amélioration des locaux

3.89 Aucune dépense n'est prévue à ce titre pour l'exercice biennal 1988-1989.

3. Subventions allouées par l'ONU

TABLEAU 3.31. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	

Subventions :

a. Bureau de la South West Africa People's Organization	791,5	11,7	-	36,5	48,2	839,7
---	-------	------	---	------	------	-------

b. Fonds des Nations Unies pour la Namibie	3 000,0	-	-	-	-	3 000,0
--	---------	---	---	---	---	---------

Total	3 791,5	11,7	-	36,5	48,2	3 839,7
--------------	----------------	-------------	----------	-------------	-------------	----------------

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
3 803,2	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 3.31 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels	-	-
Total c)	-	-
Total a), b) et c)	-	-
Total	-	-

3. Subventions allouées par l'ONU

3.90 Conformément à sa politique de coopération avec la SWAPO, réaffirmée chaque année dans les résolutions intitulées "Question de Namibie", l'Assemblée générale approuve depuis 1975 l'octroi, sur le budget ordinaire de subventions annuelles à la SWAPO pour son bureau de New York, la dernière en date de ces subventions (résolution 41/39, du 20 novembre 1986) s'étant chiffrée à 401 600 dollars pour 1987.

3.91 Conformément aux objectifs du sous-programme 4 "Assistance aux Namibiens", l'Assemblée générale, dans sa résolution 2679 (XXV) du 9 décembre 1970, a décidé de créer un Fonds des Nations Unies pour la Namibie, de caractère général. Depuis 1971, elle a, dans diverses résolutions (notamment 40/97 du 13 décembre 1985 et 41/39 du 20 novembre 1986), approuvé l'octroi au Fonds de subventions imputées sur le budget ordinaire, les crédits les plus récemment ouverts à ce titre s'élevant à un total de 3 millions de dollars pour les années 1986 et 1987.

3.92 La responsabilité de gérer ces diverses subventions incombe au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Subvention allouée à la SWAPO

3.93 Le montant prévu (803 200 dollars) a été calculé sur la base du montant de la subvention (401 600 dollars) accordée à la SWAPO pour 1987 au titre de son bureau de New York (voir résolution 41/39 du 20 novembre 1986). L'augmentation de dépenses ainsi prévue (205 000 dollars) figure en ajustement spécial de la base de ressources de 1986-1987 dans le tableau 3.18. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction du montant réévalué de la base de ressources, à savoir 193 300 dollars, qui représente le crédit additionnel approuvé pour l'exercice biennal 1986-1987 aux fins de la résolution 41/39.

Subvention allouée au Fonds des Nations Unies pour la Namibie

3.94 Le montant prévu (3 millions de dollars) représente les subventions qui seraient imputées sur le budget ordinaire de l'exercice 1988-1989 et allouées au Fonds pour les activités relevant du sous-programme 4 "Assistance aux Namibiens". Ce montant a été calculé sur la base du montant de la subvention allouée à cette fin pour 1987 aux termes de la résolution 41/39. Il apparaît dans le tableau 3.19 comme ajustement spécial de la base de ressources pour 1986-1987, ajustement lui-même compensé par la réduction de la base réévaluée des subventions (3 millions de dollars) approuvées pour les années 1986 et 1987.

D. Centre contre l'apartheid

TABLEAU 3.32. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
3 916,6	(299,4)	(7,6)	16,9	0,4	165,4	4,2	(117,1)	(2,9)	3 799,5

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources					Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
3 617,2	16,9	12,9	-	4,0	0,1 %	

TABLEAU 3.32 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond		
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l' <u>apartheid</u>	245,0	249,6
Total b)	245,0	249,6
c) Projets opérationnels		
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	5 500,0	5 500,0
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	7 170,0	7 170,0
Total c)	12 670,0	12 670,0
Total a), b) et c)	12 915,0	12 919,6
Total, coûts directs		16 719,1

TABLEAU 3.33. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Autres	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Postes permanents	Objets de dépenses	Autres objets de dépenses	Ajustements spéciaux	Total (8)	(9)	(10)		
Programme												
Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)												
Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)												
Dépenses contre l'apartheid	3 916,6	-	-	31,7	3,0	(334,1)	(299,4)	(299,4)	(299,4)	3 617,2		
Total	3 916,6	-	-	31,7	3,0	(334,1)	a/ (299,4)	(299,4)	(299,4)	3 617,2		

a/ Compte tenu de la révision du pourcentage des postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 3.34. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	de 1987	révisés de 1987	de 1987			
Postes permanents	2 761,1	(225,9)	-	117,6	(108,3)	2 652,8	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	59,0	0,9	-	2,7	3,6	62,6	-
Consultants	81,7	1,3	(13,2)	3,2	(8,7)	73,0	(15,9)
Heures supplémentaires	-	-	5,0	0,3	5,3	5,3	-
Dépenses communes de personnel	957,9	(76,5)	-	38,0	(38,5)	919,4	-
Indemnités de représentation	6,0	-	-	-	-	6,0	-
Frais de voyage du personnel	16,4	0,3	(3,4)	0,8	(2,3)	14,1	(20,3)
Imprimerie et reliure	34,5	0,5	-	1,6	2,1	36,6	-
Location et entretien du matériel	-	-	4,3	0,2	4,5	4,5	-
Communications	-	-	6,0	0,3	6,3	6,3	-
Mobilier et matériel	-	-	12,9	0,4	13,3	13,3	-
Remplacement de matériel de traitement de textes	-	-	5,3	0,3	5,6	5,6	-
Total	3 916,6	(299,4)	16,9	165,4	(117,1)	3 799,5	0,1

TABLEAU 3.35. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Centre contre l'apartheid

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Fonds	
	1986-1987 1988-1989	1986-1987 1988-1989	1986-1987 1988-1989	extra-budgétaires	
SSG	1	-	-	-	1
D-1	3	-	-	-	3
P-5	3	-	-	-	3
P-4	5	-	-	-	5
P-3	5	-	-	-	5
P-2/1	4	-	-	-	4
Total	21	-	-	-	21

Agents des services généraux

Autres classes	17 a/	-	-	-	17
Total	17	-	-	-	17
Total général	38	-	-	-	38

a/ Comme suite à la section IX (Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées) de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, le tableau d'effectifs ci-dessus tient compte de la rétrogradation à "Autres classes" de trois postes d'agent de 1re classe des services généraux (voir A/C.5/41/30).

D. Centre contre l'apartheid

Sous-programme 4. Application plus complète des résolutions de l'ONU relatives à l'apartheid

3.95 Les activités du Centre contre l'apartheid sont visées par le sous-programme 4 (Application plus complète des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid) du programme 1, Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité (à l'exclusion des activités du Département des affaires de désarmement) du chapitre premier du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, sous sa forme modifiée par A/39/9 et Corr.1) 3/. Le programme de travail détaillé du Centre contre l'apartheid dépend dans une large mesure du programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid, qui est arrêté une fois par an.

3.96 Les éléments de programme et les produits connexes prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 3 799 500 dollars (soit 25,8 % du total prévu pour le programme) 3/;

Fonds extra-budgétaires : 249 600 dollars (soit 74,8 % du total prévu pour le programme) 3/.

b) Référence : plan à moyen terme pour 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1, paragraphes 1.19 à 1.25, sous leur forme modifiée par A/39/6, chap. 1).

c) Éléments de programme :

1.1 Services d'appui au Comité spécial contre l'apartheid, à ses organes intergouvernementaux subsidiaires et aux autres organismes intergouvernementaux luttant contre l'apartheid*

Produits :

1) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité spécial contre l'apartheid et de ses organes intergouvernementaux subsidiaires, à savoir le Groupe de travail du Comité spécial, le Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud, le Sous-Comité des pétitions et de l'information, l'Equipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid, l'Equipe spéciale pour les prisonniers politiques et l'Equipe spéciale sur les aspects juridiques de l'apartheid (environ 70 réunions officielles et 25 réunions officieuses par an);

* Priorité absolue.

3/ Les sous-programmes 1 à 3 du programme 1, qui représentent 74,2 % du total des ressources budgétaires et 25,2 % des fonds extra-budgétaires prévus pour le programme, sont visés au chapitre 2A, Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix.

ii) Services fonctionnels nécessaires pour les missions du Comité spécial et pour les conférences, séminaires et autres manifestations organisées ou parrainées par ce dernier. Il est prévu que jusqu'à 34 missions et autres manifestations seront organisées par le Comité spécial pendant chaque année de l'exercice biennal;

iii) Aide à l'établissement des rapports annuels du Comité spécial à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (dernier trimestre de 1988 et de 1989);

iv) Rapports et documents de recherche, selon les besoins, destinés au Comité spécial et à ses sous-comités (environ 40 documents par an);

v) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions des Etats parties à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports (une réunion en 1989);

vi) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions de la Commission contre l'apartheid dans les sports (jusqu'à quatre réunions par an en 1988 et 1989);

vii) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud (jusqu'à quatre réunions par an en 1988 et 1989).

1.2 Information anti-apartheid

Produits/activités :

i) Bulletin "Notes et documents" (25 à 30 numéros par an en anglais et en français), destiné aux milieux qui influencent l'opinion et aux lecteurs informés;

ii) Versions linguistiques du bulletin "Notes et documents" : traduction dans diverses langues (autres que l'anglais et le français) et distribution par les centres d'information des Nations Unies (environ six numéros par an), à l'intention des lecteurs des différents pays;

iii) Préparation, production et diffusion de matériel d'information, y compris diaporamas (trois fois par an), versions linguistiques de films sélectionnés (trois fois par an) et affiches, insignes et autocollants (trois fois par an) pour promouvoir l'action anti-apartheid de l'ONU en Afrique du Sud;

iv) Planification, exécution et évaluation des activités liées aux campagnes d'information entreprises par le Comité spécial, notamment en ce qui concerne les boycottages sportifs, culturels, de consommateurs et autres (publication de deux répertoires par an sur les contacts sportifs et culturels avec l'Afrique du Sud);

v) Promotion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mai), de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin), de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août) et de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre);

vi) Promotion des conférences, séminaires et auditions organisés par le Comité spécial;

vii) Publication sur l'apartheid destinées à la vente, à l'intention des chercheurs, des milieux universitaires et du grand public (une par an; dernier semestre de 1988 et de 1989);

viii) Notes d'information faisant l'objet d'une distribution limitée au Siège et aux mouvements anti-apartheid (environ 40 documents par an en 1988 et 1989);

ix) Conférences (25 par an) au Siège et ailleurs; expositions (3 à 5 par an) organisées au Siège et à l'occasion des grandes manifestations et conférences de l'ONU; et achat et distribution de films (25 par an) destinés à être projetés lors des campagnes internationales contre l'apartheid par des groupes religieux, des syndicats, des mouvements anti-apartheid, etc.

1.3 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud

Produits :

i) Services d'appui au Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (3 à 5 réunions par an en 1988 et 1989);

ii) Dix dons à consentir durant l'exercice biennal 1988-1989 à des organisations bénévoles et autres organismes appropriés, en vue de :

a) Fournir une assistance juridique aux personnes persécutées en vertu des lois répressives et discriminatoires de l'Afrique du Sud;

b) Secourir ces personnes et celles qui sont à leur charge;

c) Subventionner l'éducation de ces personnes et de celles qui sont à leur charge;

d) Secourir les réfugiés venus d'Afrique du Sud;

e) Fournir des secours et une assistance aux personnes persécutées en vertu de lois répressives et discriminatoires en Namibie;

iii) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant le fonctionnement du Fonds (dernier semestre de 1988 et de 1989).

1.4 Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Produits :

i) Services d'appui au Comité consultatif du Programme;

ii) Octroi, en 1988-1989, d'environ 1 000 bourses à des étudiants originaires d'Afrique australe;

iii) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant le fonctionnement du Fonds (1988, 1989).

Ressources nécessaires. (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

3.97 Les ressources prévues à ce titre (59 900 dollars), qui n'accusent pas d'augmentation, correspondent, d'une part, au recrutement de personnel supplémentaire pour une courte durée pendant les périodes où le programme de travail est le plus chargé, notamment à l'occasion des services à fournir au Comité spécial, d'autre part, au remplacement des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité.

Consultants

3.98 Les ressources prévues à ce titre (69 800 dollars), qui représentent une diminution nette de 13 200 dollars, correspondent à l'appel à des concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés qui ne peuvent être assurés par le personnel permanent du Centre, à savoir recherches préliminaires et études spécialisées dans diverses disciplines ayant un lien direct avec les travaux du Comité spécial. Ces tâches portent sur des questions telles que l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud, les prêts bancaires à l'Afrique du Sud, la collaboration militaire, nucléaire et autre avec l'Afrique du Sud et les crimes commis contre la population noire en Afrique du Sud.

Frais de voyage du personnel

3.99 Les ressources prévues (13 300 dollars), qui représentent une diminution de 3 400 dollars, correspondent aux objectifs suivants :

a) Participation à des réunions des institutions spécialisées et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et consultations au sujet de la coordination des travaux du Centre contre l'apartheid;

b) Conférences et causeries visant à mieux faire comprendre l'objet essentiel de l'action des Nations Unies contre l'apartheid et à rallier un appui plus large du public;

c) Contacts avec les médias, les organisations anti-apartheid, les syndicats, les organisations d'étudiants et de jeunes, les groupes religieux et autres;

d) Représentation du Secrétaire général à des manifestations allant dans le sens de l'action de l'ONU contre l'apartheid.

Heures supplémentaires

Frais généraux de fonctionnement

3.100 Pour parachever le regroupement, au chapitre 3 du budget-programme, des ressources nécessaires au Comité spécial contre l'apartheid, il est proposé de transférer au chapitre 3D les crédits de services communs, actuellement inscrits au chapitre 2A (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité), de la manière suivante :

	<u>Dollars</u>
i) Heures supplémentaires	5 000
ii) Location et entretien du matériel	3 000
iii) Communications	6 000
iv) Remplacement de matériel de traitement de textes	3 000

Ce transfert de ressources, qui apparaît au chapitre 3D comme un accroissement, est compensé par une diminution correspondante au chapitre 2A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 (voir par. 2A.15, 2A.17, 2A.18 et 2A.21).

Entretien et remplacement du matériel de traitement de textes

3.101 Outre les crédits d'entretien et de remplacement du matériel de traitement de textes qui seraient transférés du chapitre 2A (voir par. 3.100), on demande des crédits supplémentaires de 1 300 dollars pour l'entretien et de 2 300 dollars pour le remplacement de ce matériel, compte tenu des dépenses de cet ordre faites pour le Centre en 1984-1986.

Mobilier et matériel

3.102 Les ressources prévues à cette rubrique (12 900 dollars) représentent des dépenses non renouvelables pour l'acquisition d'un clavier supplémentaire et d'une imprimante, destinés à compléter le matériel de traitement de textes déjà en place au Centre.

E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires

TABLEAU 3.36. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues										Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale				
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
750,9	(153,5)	(20,4)	-	-	19,6	2,6	(133,9)	(17,8)			617,0

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources					Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
597,4	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 3.36 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des dépenses	estimatif des dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

-

-

ii) Des programmes extra-budgétaires

-

-

Total a)

-

-

b) Activités de fond

-

-

Total b)

-

-

c) Projets opérationnels

Fonds d'affectation spéciale pour
les secours d'urgence aux
Kampuchéens

37 100,0

38 000,0

Total c)

37 100,0

38 000,0

Total a), b) et c)

37 100,0

38 000,0

Total, coûts directs

38 617,0

TABLEAU 3.37. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses renouvelables de 1986-1987 (2)	Dépenses supplémentaires					Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)		
			Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Postes permanents de dépenses (3)	Autres objets de dépenses (4)	Postes permanents de dépenses (5)		Ajustements spéciaux (7)	Montant net des dépenses supplémentaires (8)-(2)-(9)
E. Asie du Sud-Est : Affaires politiques et humanitaires										
1. Comité spécial de la Conférence inter-nationale sur le Kampuchea	-	-	-	-	-	-	-	108,0 a/	108,0	108,0
2. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est b/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen	750,9	750,9	-	-	-	-	-	489,4 c/	489,4	489,4
Total	750,9	750,9	-	-	-	-	-	597,4	597,4	597,4

a/ Dépenses estimatives sur une base biennale pour les activités précédemment prévues sur une base annuelle au chapitre 3B (voir tableau 3.14, note).

b/ Pour les ressources, voir par. 3.116 ci-après.

c/ Dépenses estimatives sur une base biennale pour les activités précédemment prévues sur une base annuelle.

TABLEAU 3.38. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989 ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	\$		
E. Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires								
1. Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea	-	108,0	-	4,9	112,9	-	112,9	-
2. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est a/	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen	750,9	(261,5)	-	14,7	(246,8)	(32,8)	504,1	-
Total	750,9	(153,5)	-	19,6	(133,9)	(17,8)	617,0	-

a/ Pour les ressources, voir par. 3.116 ci-après.

TABLEAU 3.39. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Objets de dépense	1986-1987	de 1987)	1989 et 1988 et de 1987)		
Postes temporaires	410,1	(157,9)	-	7,3	(150,6)	-
Dépenses communes de personnel	180,8	(76,6)	-	2,4	(74,2)	-
Indemnités de représentation	7,2	(6,0)	-	-	(6,0)	-
Frais de voyage des représentants	-	72,0	-	3,3	75,3	-
Frais de voyage du personnel	122,8	13,0	-	5,4	18,4	-
Communications	18,6	(0,6)	-	0,8	0,2	-
Services divers	5,3	3,7	-	0,3	4,0	-
Fournitures et accessoires	1,8	3,2	-	0,1	3,3	-
Mobilier et matériel	4,3	(4,3)	-	-	(4,3)	-
Total	750,9	(153,5)	-	19,6	(133,9)	-

TABEAU 3.40. POSTES NECESSAIRES

Programme : Asie du Sud-Est : affaires politiques et humanitaires

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
D-2	-	-	1	1	-	-	1
P-5	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	2	2	-	-	2
Agents des services généraux							
1re classe	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	1	1	-	-	1
Autres catégories							
Agents locaux	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	1	1	-	-	1
Total général	-	-	4 a/	4	-	-	4

a/ Voir note du tableau 3.43 ci-après.

1. Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea

TABLEAU 3.41. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources	Accrois- sement des res- sources	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	-	72,0	-	3,3	75,3	75,3
Frais de voyage du personnel	-	34,0	-	1,5	35,5	35,5
Services divers	-	2,0	-	0,1	2,1	2,1
Total	-	108,0	-	4,9	112,9	112,9

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
108,0	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	112,9
-------	-------

1. Comité spécial de la Conférence internationale
sur le Kampuchea

3.103 Le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea a été créé le 17 juillet 1981 par la résolution 1 (I) de la Conférence internationale sur le Kampuchea 4/. Par cette résolution, la Conférence a confié au Comité les tâches ci-après :

a) Aider la Conférence à rechercher un règlement politique d'ensemble à la question kampuchéenne, conformément à la résolution 35/6 de l'Assemblée générale, en date du 22 octobre 1980;

b) Servir d'organe consultatif auprès du Secrétaire général entre les sessions de la Conférence;

c) Entreprendre des missions, le cas échéant, en consultation avec le Secrétaire général et compte tenu de ses recommandations, pour parvenir à un règlement politique d'ensemble du conflit au Kampuchea;

d) Conseiller le Président de la Conférence, après consultations avec le Secrétaire général, quant à la date à laquelle il conviendra de convoquer à nouveau la Conférence.

Dans cette même résolution, la Conférence demandait également au Comité de lui présenter des rapports.

3.104 Les activités du Comité spécial ne sont pas prévues dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1989; elles sont menées depuis 1981 en vertu de résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur "La situation au Kampuchea", dont la plus récente est la résolution 41/6 du 21 octobre 1986. Ces résolutions sont le cadre qui régit les activités du Comité spécial, lesquelles, étant donné leur caractère "durable", sont désormais incluses dans le projet de budget-programme.

3.105 Etant donné les tâches et le programme de travail confiés au Comité spécial par l'Assemblée générale pour 1986 et pour 1987, il est prévu que le Comité spécial aura à effectuer, pour chaque année de l'exercice biennal 1988-1989, deux missions de deux semaines chacune pour consulter les gouvernements des pays d'Asie du Sud-Est et des autres pays intéressés, et à se réunir pendant cinq jours à New York avec le Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Le Comité spécial établira aussi des rapports annuels sur ses activités.

3.106 C'est le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est qui assure les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial et à ses missions de consultation et qui aide à établir ses documents.

4/ Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe II.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.107 Sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions concernant les programmes de travail du Comité spécial pour 1988 et 1989, les dépenses prévues sous cette rubrique sont estimées en fonction du niveau d'activité approuvé pour 1987 et du rythme effectif d'exécution du programme de travail au cours des deux derniers exercices biennaux. Un montant de 108 000 dollars a été inscrit dans ce sous-chapitre, par ajustement spécial de la base de ressources. Les dépenses prévues pour 1988-1989 se décomposent comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Frais de voyage des représentants	72 000
ii) Frais de voyage du personnel	34 000
iii) Services divers	2 000
Total	<u>108 000</u>

2. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est

Programme 4. Affaires politiques

3.108 Le chapitre 4 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, sous sa forme révisée (A/39/6 et Corr.1), contient un programme 4 (Affaires politiques).

3.109 Ce programme, qui comprend un sous-programme intitulé "Etablissement des faits et bons offices", porte notamment sur les activités du représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est. Le poste du représentant spécial a été créé en 1979 à l'aide de crédits extra-budgétaires. Par la suite, le représentant spécial a aussi été chargé d'aider le Secrétaire général à exercer ses bons offices pour "La situation au Kampuchea" et "La question du Timor oriental", conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale.

3.110 Le 1er janvier 1983, les fonctions de représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est ont été confiées au Secrétaire général adjoint alors chargé du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation. Le 1er janvier 1987, ce dernier a été nommé Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales. Il a été décidé qu'il conserverait ses fonctions de représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est.

3.111 Outre les activités décrites dans le sous-programme "Etablissement des faits et bons offices", le Bureau du représentant spécial est chargé d'assurer les services fonctionnels nécessaires aux activités du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

Sous-programme : Etablissement des faits et bons offices

3.112 Le principal objectif de ce sous-programme est d'aider le Secrétaire général à s'acquitter des missions de bons offices que lui confient les résolutions de l'Assemblée générale, et des responsabilités que lui confère la Charte, dans la région de l'Asie du Sud-Est.

3.113 Les produits connexes prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

Produits :

i) Consultations et contacts réguliers avec les pays d'Asie du Sud-Est et les autres pays intéressés de l'Asie orientale et du Pacifique, y compris les services fonctionnels nécessaires aux missions de bons offices du Secrétaire général ou de son représentant spécial, et rapports sur ces missions (selon les besoins);

ii) Rapports demandés au Secrétaire général par l'Assemblée générale sur l'application des résolutions pertinentes (selon les besoins).

Produits/activités intermédiaires :

i) Analyse systématique et cohérente des positions des parties et des autres pays intéressés, pour aider le Secrétaire général à exercer ses bons offices et à proposer d'autres moyens de parvenir à un règlement global des questions régionales en jeu;

ii) Suivi et évaluation systématiques de la situation dans la région, dont le Secrétaire général doit être avisé;

iii) Liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes internationaux qui exercent une activité humanitaire en Asie du Sud-Est, pour ce qui est notamment des questions de réfugiés et des programmes d'aide d'urgence, le Secrétaire général étant informé selon les besoins.

3.114 Le Bureau est en outre chargé d'assurer les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et à ses missions de consultation avec les gouvernements.

3.115 Les activités connexes pour l'exercice biennal sont décrites ci-après :

i) Services fonctionnels nécessaires aux réunions du Comité spécial (une dizaine de réunions par an en 1988 et 1989);

ii) Services fonctionnels nécessaires aux missions de consultation du Comité spécial auprès des gouvernements des pays d'Asie du Sud-Est et des autres pays intéressés (deux missions par an en 1988 et 1989);

iii) Assistance fonctionnelle pour l'élaboration des rapports annuels du Comité spécial sur ses activités (1988 et 1989);

iv) Rapports, documents de travail et autres documents pour le Comité spécial (selon les besoins).

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.116 Pour l'exercice biennal 1986-1987, les ressources nécessaires au Bureau étaient inscrites au chapitre 3B (voir par. 3.36 et 3.40 à 3.42 ci-dessus). Le montant des ressources à prévoir pour le Bureau dans le projet de budget-programme n'est pas encore connu. Ces ressources continueront d'être prélevées sur les crédits du même chapitre 3B pour l'exercice biennal 1988-1989.

3. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen

TABLEAU 3.42. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes temporaires	410,1	(157,9)	-	7,3	(150,6)	259,5
Dépenses communes de personnel	180,8	(76,6)	-	2,4	(74,2)	106,6
Indemnités de repré- sentation	7,2	(6,0)	-	-	(6,0)	1,2
Frais de voyage du personnel	122,8	(21,0)	-	3,9	(17,1)	105,7
Communications	18,6	(0,6)	-	0,8	0,2	18,8
Services divers	5,3	1,7	-	0,2	1,9	7,2
Fournitures et accessoires	1,8	3,2	-	0,1	3,3	5,1
Mobilier et matériel	4,3	(4,3)	-	-	(4,3)	-
Total	750,9	(261,5)	-	14,7	(246,8)	504,1

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
489,4	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 3.42 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987	1988-1989
	Montant	Montant
	estimatif des	estimatif des
	dépenses	dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	-	-
Total a)	-	-
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels		
Fonds d'affectation spéciale pour les secours d'urgence aux Kampuchéens	37 100,0	38 000,0
Total c)	37 100,0	38 000,0
Total a), b) et c)	37 100,0	38 000,0
Total		38 504,1

TABLEAU 3.43. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
D-2	-	-	1	1	-	-	1
P-5	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	2	2	-	-	2
Agents des services généraux							
1re Classe	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	1	1	-	-	1
Autres catégories							
Agents locaux	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	1	1	-	-	1
Total général	-	-	4	4	-	-	4

a/ Ces postes ont été autorisés par les résolutions 40/7 et 41/6 de l'Assemblée générale, sur une base annuelle.

3. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen

3.117 Ces activités, qui relèvent du Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen, ne sont pas prévues au plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Un représentant spécial a été nommé à titre temporaire par le Secrétaire général en 1980, conformément à la résolution 34/22 de l'Assemblée générale. Ses fonctions ont été prorogées chaque année par des résolutions de l'Assemblée générale priant le Secrétaire général d'intensifier les efforts qu'il fait pour coordonner l'assistance humanitaire et en contrôler la répartition, la plus récente étant la résolution 41/6 du 21 octobre 1986. Ces résolutions sont le cadre qui régit ces programmes, lesquels, étant donné leur caractère "durable", sont désormais inclus dans le projet de budget-programme.

3.118 Depuis le 1er mars 1987, les fonctions de représentant spécial du Secrétaire général sont confiées au Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

3.119 Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

a) Evaluer la nature et le volume de l'assistance nécessaire et trouver des fonds pour la financer;

b) Coordonner l'assistance fournie par les organisations et programmes des Nations Unies et par les autres organismes intergouvernementaux et organisations bénévoles;

c) Coordonner l'assistance fournie par les donateurs multilatéraux et bilatéraux;

d) Consulter les gouvernements et les autres autorités directement concernées par le fonctionnement et l'exécution du programme;

e) Contrôler l'assistance fournie par toutes les filières.

3.120 Les deux sous-programmes déjà approuvés par l'Assemblée générale pour l'année 1985 5/ et l'exercice biennal 1986-1987 6/, ainsi que leurs éléments de programme et leurs produits, sont décrits ci-après.

5/ A/39/617.

6/ A/40/6/Add.1, sect. III, chap. 3E; A/41/735.

Sous-programme 1. Appels de fonds et coordination

Eléments de programme :

1.1 Appels de fonds*

Produits :

i) Evaluation des besoins et formulation, en consultation avec les gouvernements et, le cas échéant, les agents d'exécution, de propositions relatives à l'octroi d'une assistance matérielle pour faire face à ces besoins (si nécessaire);

ii) Missions au nom du Secrétaire général pour inciter les Etats Membres, les organisations internationales et les organisations bénévoles à fournir une assistance au Programme (neuf missions au maximum par an, d'une durée de une à trois semaines chacune, effectuées par le Représentant spécial, et six missions au maximum par an, d'une durée de une à trois semaines chacune, effectuées par son adjoint, en 1988 et 1989).

1.2 Coordination

Produits : Coordination des activités d'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière et d'autres organisations internationales et non gouvernementales à l'intérieur de la Thaïlande, dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea et à l'intérieur du Kampuchea, au moyen de réunions périodiques des organisations en question (selon les besoins).

Sous-programme 2. Contrôle de l'exécution des programmes, examen des résultats et établissement de rapports

Eléments de programme :

2.1 Fonds d'affectation spéciale pour les secours d'urgence aux Kampuchéens

Produits :

i) Octroi de fonds à l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière et au PAM pour environ 267 500 réfugiés et pour quelque 80 000 villageois thaïlandais touchés dans la région;

ii) Missions d'enquête et services consultatifs spécialisés (quatre missions par an du représentant spécial et six missions par an de son adjoint, chacune durant un ou deux jours, en 1988 et 1989).

* Priorité absolue.

Produits/activités intermédiaires :

- i) Contrôle des programmes d'assistance humanitaire portant sur l'alimentation complémentaire, les secours médicaux, la protection sociale et l'éducation;
- ii) Constitution de stocks alimentaires pour faire face aux situations d'urgence;
- iii) Contrôle des coûts logistiques et opérationnels liés à l'assistance dans la zone frontière.

2.2 Examen des résultats et établissements de rapports

Produits :

- i) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'exécution des programmes d'assistance humanitaire (1988 et 1989);
- ii) Rapports périodiques du représentant spécial du Secrétaire général aux pays donateurs sur l'exécution des programmes d'assistance (si nécessaire).

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

3.121 Sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions concernant les programmes de travail du représentant spécial du Secrétaire général pour 1988 et 1989, les dépenses du Bureau sont estimées en fonction du niveau d'activité approuvé pour 1987 et du rythme effectif d'exécution du programme de travail au cours des trois dernières années. Un montant de 489 400 dollars a été inscrit dans ce sous-chapitre par ajustement spécial de la base de ressources de 1986-1987, compte tenu du caractère "durable" de ces activités. Le détail des besoins est donné ci-après.

Postes temporaires

3.122 Les montants demandés doivent permettre de financer quatre postes temporaires pour aider le représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Ces postes sont les suivants :

- a) Un poste D-2 pour l'adjoint du représentant spécial (à Bangkok);
- b) Un poste P-5 pour un fonctionnaire (à New York) chargé de seconder le représentant spécial au Siège;
- c) Un poste d'agent des services généraux à New York et un poste d'agent local à Bangkok.

3.123 L'adjoint du représentant spécial (poste de la classe D-2) continuera d'être chargé, entre autres, des tâches suivantes, sous la supervision du représentant spécial : aider le représentant spécial à s'acquitter des responsabilités que lui confie le Secrétaire général, y compris la coordination de l'assistance fournie par les organisations dans la région; régler avec les autorités toutes les questions ayant trait aux différents éléments du programme d'assistance humanitaire;

conseiller les chefs et les représentants des organisations à Bangkok sur des questions de politique générale; conseiller le représentant spécial sur toutes les questions appelant son intervention.

3.124 L'assistant du représentant spécial (poste de la classe P-5), en poste à New York, continuerait, entre autres, à assurer la liaison entre le représentant spécial et le Siège et à aider à organiser des réunions, y participer, recueillir des informations, examiner des décisions et tenir le représentant spécial informé du déroulement des opérations ordinaires du Programme, en contactant les donateurs au besoin.

3.125 L'agent des services généraux assurerait des services de secrétariat à New York; l'agent local assurerait les travaux de secrétariat et seconderait l'adjoint du représentant spécial.

Frais de voyage du personnel

3.126 Les 101 800 dollars demandés sont destinés à financer le programme de voyages du représentant spécial et de ses collaborateurs, qui comprend notamment des missions de collecte de fonds en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Australie (au bénéfice du Fonds d'affectation spéciale pour les secours d'urgence aux Kampuchéens) et des missions dans la zone d'opération pour évaluer l'exécution des programmes d'assistance et les besoins des réfugiés.

Dépenses de fonctionnement

3.127 Les ressources demandées à cette rubrique correspondent au coût a) des communications (18 000 dollars), b) des services divers (7 000 dollars) et c) des fournitures et accessoires (5 000 dollars). Elles sont calculées en fonction du niveau d'activité du Bureau prévu pour l'exercice biennal 1988-1989 et des dépenses réelles des trois dernières années.